

CONSEIL REGIONAL
16 et 17 décembre 2020
DELIBERATION

**Communication relative aux rapports annuels des délégués de service public
pour l'exercice 2020**

Le Conseil régional convoqué par son Président le 23 novembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Nicolas BELLOIR (en visioconférence), Monsieur Yves BLEUNVEN (en visioconférence jusqu'à 13h), Monsieur Tristan BRÉHIER (en visioconférence à partir de 13h), Monsieur Gaël BRIAND (en visioconférence à partir de 13h), Madame Gaby CADIOU (en visioconférence), Monsieur Nil CAOUISSIN (en visioconférence à partir de 13h), Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (en visioconférence), Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID (en visioconférence jusqu'à 13h), Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Gérard DE MELLON (en visioconférence), Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY (en visioconférence), Monsieur Benjamin FLOHIC (en visioconférence à partir de 13h), Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER (en visioconférence), Madame Anne GALLO (en visioconférence), Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ (en visioconférence jusqu'à 14h10 et à partir de 15h10), Monsieur Christian GUYONVARCH, Monsieur Loïc HENAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD (en visioconférence), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Émilie KUCHEL (en visioconférence), Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS (en visioconférence jusqu'à 13h), Madame Agnès LE BRUN (en visioconférence), Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 17h45), Monsieur Marc LE FUR (en visioconférence jusqu'à 17h45), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF (en visioconférence), Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Madame Anne LE HÉNANFF, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC (en visioconférence), Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL (en visioconférence), Madame Véronique MÉHEUST, Monsieur Paul MOLAC, Monsieur Yvan MOULLEC (en visioconférence), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE (en visioconférence), Monsieur Goulven OILLIC (en visioconférence à partir de 13h), Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT (en visioconférence), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO (en visioconférence), Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN (en visioconférence jusqu'à 13h), Monsieur Ronan PICHON (en visioconférence jusqu'à 13h), Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT (en visioconférence), Madame Astrid PRUNIER (en visioconférence), Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC (en visioconférence), Madame Claudia ROUAUX (en visioconférence), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ (en visioconférence), Madame Ana SOHIER,

Madame Stéphanie STOLL (en visioconférence à partir de 13h), Madame Renée THOMAÏDIS (en visioconférence), Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur (en visioconférence), Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon U... Madame Marie-Pierre VEDRENNE (en visioconférence), Madame Adèle... (en visioconférence).

Envoyé en préfecture le 21/12/2021 à 11h00
Reçu en préfecture le 21/12/2021 à 11h00
Affiché le 21/12/2021 à 11h00
ID : 035-233500016-20211216-21DGAMTSEFTRA-DE

Avaient donné pouvoir : Madame Alexandra GUILLORE (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 14h10 à 15h10), Madame Katja KRÜGER (pouvoir donné à Madame Delphine ALEXANDRE).

Excusés : Monsieur Patrick LE DIFFON.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 6 décembre 2021 ;

Vu l'avis de la Commission aménagement et mobilités en date du 10 décembre 2021 ;

Vu les avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 8 décembre 2021 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

PREND ACTE des rapports annuels des délégataires de service public pour l'exercice 2020.

Direction des transports terrestres et de la mobilité

Direction des ports

Direction déléguée aux aéroports

Direction de l'immobilier et de la logistique

Session du Conseil régional - 16 et 17 décembre 2021

Communication relative aux rapports des délégataires de service public Pour l'exercice 2020

L'article L. 3131-5 du code de la commande publique dispose que « *Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services* ».

L'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que « *Dès la communication du rapport mentionné à l'article L. 3131-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte* ».


C'est dans ce cadre que vous sont communiqués les rapports annuels des délégataires qui ont été transmis à la Région Bretagne. Ils retracent l'exécution des contrats de délégation de service public conclus par la Région Bretagne dans les domaines suivants, pour l'exercice 2020 :

- Transport Régional de Voyageurs : organisation des lignes routières BreizhGo Rennes – Pontivy, Rennes / Dol - Le Mont Saint-Michel et Saint-Brieuc – Pontivy – Vannes / Lorient, du transport « Petit train de Bréhat » et du réseau BreizhGo en Côtes d'Armor (ex-Tibus) / du réseau BreizhGo en Finistère (ex-Penn-ar-Bed, 5 lots) / du réseau BreizhGo en Ille-et-Vilaine (ex-illeno) / du réseau BreizhGo en Morbihan (ex-TIM, 15 lots) ;
- Dessertes maritimes de passagers et marchandises : liaisons maritimes vers les îles de Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Groix, Belle-Ile-en-Mer, Houat, Hoëdic et Arz ;
- Gestion, exploitation et aménagement » des ports de Brest, Lorient, Saint-Malo, Roscoff, Audierne, Arz, Groix, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Vannes, Séné, Quiberon, Concarneau, Le Conquet, Saint-Brieuc ;
- Gestion, exploitation et aménagement » des aéroports de Brest-Guipavas, Dinard-Pleurtuit, Rennes-Saint-Jacques et Quimper-Pluguffan ;
- Gestion et animation du Centre d'hébergement de Kerampuilh à Carhaix-Plouguer.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du CGCT, la Commission consultative des services publics locaux, réunie le 8 décembre dernier, a apprécié l'ensemble des rapports annuels des délégataires.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Président,



Loïc CHESNAÏ-GIRARD

1. Les Ports

Le Contexte

Le transport maritime de marchandises

En 2020, dans un contexte mondial fortement impacté par la situation Covid, le trafic de marchandises dans les ports français est en recul. Il atteint 320 millions de tonnes contre 368 en 2019, soit une baisse de 13,3 %. Le trafic est en recul de 13,6 % en métropole (302,6 MT) et diminue de 6,2 % en outre-mer (16,9 MT).

Seuls deux ports français n'ont pas subi la chute des trafics, il s'agit de Dégrad-des-Cannes en Guyane avec 838 KT soit + 2 %, et Saint-Brieuc-Le Légué dans les Côtes d'Armor avec 373 KT soit +32 %.

Les six Grands Ports Maritimes métropolitains affichent une baisse globale de -4,21 % (231,5 millions de tonnes).

Trafic marchandises des Grands Ports Maritimes

(En tonnes)

	2019	2020	Evolution 2019/2020
Haropa (Le Havre et Rouen)	90 000 000	74 555 495	-17,16%
Marseille-Fos	79 000 000	68 914 554	-12,77%
Dunkerque	53 000 000	45 117 516	-14,87%
Nantes	30 700 000	27 936 323	-9,00%
La Rochelle	9 800 000	8 925 217	-8,93%
Bordeaux	6 800 000	6 047 303	-11,07%

Avec le confinement, la France a eu besoin de beaucoup moins de pétrole et les trafics ont par conséquent reculé dans la plupart des grands ports. Le trafic de vrac secs a également reculé, la sidérurgie a tourné au ralenti et la campagne de céréales est restée modérée.

Le contexte régional

En 2020, dans un contexte national ralenti, la solidité de la situation économique de la Bretagne se maintient. Toutefois, les ports bretons présentent un bilan contrasté.

Trafic marchandises des ports de la Région Bretagne

(en tonnes)

	2019	2020	Evolution 2019/2020
Lorient	2 686 497	2 483 460	-7,56%
Brest	2 634 156	2 571 285	-2,39%
Saint-Malo	1 285 860	759 219	-40,96%
Roscoff	436 501	164 895	-62,22%
Le Légué	281 558	372 392	32,26%
Total	7 324 572	6 351 251	-13,29%

Le port de Légué voit ses volumes augmenter en 2020, de près de 32,26%. Pour l'ensemble des ports de commerce régionaux, le trafic atteint plus de 6,3 Mt de marchandises, en baisse de 13,29% / 2019.

Au port de Brest, les échanges de vrac agroalimentaires ont légèrement progressé. Les importations de produits minéraux non-métalliques ont diminué en raison de la fin des livraisons de sable et de ciment pour la construction du polder. Les exportations de déchets augmentent en 2020.

Au port de Lorient, les importations de tourteaux de soja et de tournesol n'ont pas atteint leur niveau de 2019. La nutrition animale représente toujours près d'un tiers du trafic total du port.

A Saint Malo, le trafic de marchandises recule à 759 KT en 2020. Les mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire, la quarantaine imposée par le Royaume Uni ainsi que la liquidation judiciaire ont eu un fort impact sur l'activité du port.

Le trafic du port de Saint Briec-Le Légué a atteint plus de 372 KT, avec une hausse de 49 % des produits agro-alimentaires (l'importation de tourteaux augmente de 54 %, soit 63 KT).

En 2020, les produits de l'agriculture (36%) représentent toujours la part la plus importante du tonnage traité par les ports de Brest, Lorient, Saint-Malo, Roscoff et Le Légué. Ils sont suivis par les produits pétroliers (25%), les matériaux de construction (19%) et les produits chimiques (10%).

Le transport maritime de passagers

Le trafic global de passagers dans les ports métropolitains et les quatre grands ports maritimes d'outre-mer s'est établi en 2020 à 11 millions de passagers (26,6 millions en 2019).

Les mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire, les deux confinements, la quarantaine imposée par le Royaume Uni ont eu un fort impact sur l'activité ferry des ports de Saint-Malo et Roscoff. L'activité ferry a été pratiquement inexistante sur 5 mois de l'année. Ainsi, le trafic par ferries des ports de Roscoff-Bloscon et Saint-Malo est passé de près de 1,2 million de passagers en 2019 à 162 000 passagers en 2020.

Comme pour l'activité ferry, celle de la croisière a été gravement affectée par la crise de la COVID, le nombre de croisiéristes accueillis à Saint-Malo et à Brest est de 771 (en entrée et en sortie) en 2020 (98 000 en 2019).

1.1 Les ports du Morbihan

1.1.1 Port de Lorient

a. Concession commerce

Contrat	Du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2029 Concessionnaire : SAS Port de Commerce de Lorient Bretagne Sud (PCLBS) Région compétente depuis le 1 ^{er} janvier 2007
Activité et trafics	2 546 727 tonnes (+6% au global par rapport au contrat)
Effectifs	62 ETP
Finances	Chiffre d'affaires : 9 511K€ Résultat net : 305K€
Investissements	Refonte système informatique (52K€), en cours Réfection enrobés quai du Rohu (51K€), subventionné par la Région Clapets anti-retour sur exutoire pluvial du RoRo (13K€)
Environnement	Préparation des audits de certification 9001 et 14001 Suivi des consommations d'énergie et d'eau, réalisation du bilan des gaz à effet de serre Formations du personnel (tri des déchets, mesures de prévention des pollutions)
Qualité	Taux de satisfaction client : 84%

Activité – Trafic

Le tonnage global manutentionné s'établit à 2.546.727 tonnes en 2020, contre 2.667.315 tonnes en 2019, soit une baisse de -4.5%. Cependant, les trafics 2019 représentaient des trafics historiquement élevés, et le tonnage 2020 réalisé est supérieur de 6% aux objectifs contractuels. Dans le détail, les trafics de vracs de construction (+1%) et de produits de recyclage (+13.7%) sont en hausse, tandis que ceux de vracs agro-alimentaires (-8.9%) et d'hydrocarbures (-5.3%) sont en baisse.

Le port a accueilli 495 navires sur l'année dont 14 Panamax et 2 navires destinés à la construction des EMR. Enfin, il faut noter l'absence de paquebots de croisière accueillis au port en 2020, du fait de la crise sanitaire liée au Covid 19.

Effectifs

Au cours de l'année 2020, il faut noter 8 départs, dont 4 en retraite, et 8 recrutements. Les effectifs représentent 62 ETP (60 ETP en 2019). Le taux d'absentéisme se situe à 14.88% et le montant des formations représente 1.73% de la masse salariale.

Finances

Le chiffre d'affaires s'élève en 2020 à 9.511K€, contre 9.681K€ en 2019, soit une baisse de -1.7% en lien avec l'évolution des trafics. Cependant, le chiffre d'affaires 2020 est supérieur aux objectifs contractuels (+627K€), notamment du fait des activités Exploitation portuaire (+720K€) et Domanialité (+84K€). Seules les activités Entrepôt frigorifique (-13K€) et Remorquage (-164K€) connaissent des recettes inférieures à celles prévues au contrat, sur l'exercice 2020.

Dans le même temps, les postes de charges ressortent, en cumul, à des niveaux inférieurs au contrat, notamment du fait des impôts et taxes (report de la taxe foncière) et des charges financières. Il faut également noter que les charges de personnel sont conformes aux prévisions contractuelles.

In fine, le résultat net 2020 est donc positif de +305K€ (-416K€ prévu au contrat), après participation des salariés (96K€) et impôt sur les sociétés (170K€), et la capacité d'autofinancement (CAF) s'élève à +842K€.

Investissements

Au total, le délégataire a réalisé 222K€ d'investissements en 2020 (hors frais d'établissement 4M€ et droit d'entrée 310K€), dont notamment :

- Refonte système informatique (52K€), en cours
- Réfection enrobés quai du Rohu (51K€), subventionné par la Région
- Clapets anti-retour sur exutoire pluvial du RoRo (13K€)

Environnement

Le port est engagé dans une stratégie quinquennale environnementale, conformément à l'avancement des différentes actions prévues. Ainsi, le concessionnaire prépare les audits de certifications 9001 et 14001, suit les consommations d'énergie et d'eau et a réalisé le bilan des gaz à effet de serre. Il a également mis en place des formations du personnel (tri des déchets, mesures de prévention des pollutions) et n'utilise plus de produit phytosanitaire (éco-pâturage).

Qualité

Chaque escale de navire donne lieu à l'émission d'un bilan d'escale et à une évaluation de la satisfaction client. Le taux de satisfaction client moyen annuel a ainsi été de 84% pour 2020. De plus, des réunions mensuelles sont organisées avec les manutentionnaires, afin de prendre en compte les préoccupations des clients et d'apporter des réponses à leurs attentes. Les réclamations sont suivies et tout dysfonctionnement constaté donne lieu à l'émission d'une fiche de non-conformité, permettant de mettre en place des actions d'amélioration.

b. Concession pêche

Contrat	Du 1 ^{er} janvier 1994 au 31 décembre 2043 – durée 50 ans Concessionnaire : Société d'économie mixte Lorient Keroman Région compétente depuis le 1 ^{er} janvier 2007
Activité et trafics	Activité pêche : 17 898 tonnes (-19.6% en volume) Réparation navale : 6 206 journées (-4.5%)
Effectifs	85 ETP
Finances	Chiffre d'affaires : 10 086K€ Résultat net : -500K€
Investissements	Construction de deux parcs à caisses (328K€) Equipements de l'aire de réparation navale (193K€)
Environnement	Suivi des consommations d'énergie et d'eau, et de la part des déchets valorisés Acquisition d'un conteneur de stockage de déchets (ARN)
Qualité	5 agréments sanitaires

Activité – Trafic

La crise sanitaire de 2020 a impacté significativement l'ensemble de la filière des produits de la mer sur toutes les façades maritimes. La halle à marée de Lorient, qui a dû arrêter son activité pendant 15 jours puis s'adapter aux conditions du marché, voit sa production globale diminuer de -19.6% en volume et de -17.1% en valeur par rapport à 2019, pour atteindre 17 898 tonnes en 2020. Cela représente 19.22% de la production bretonne et 8.93% de la production française (deuxième port de pêche national en valeur et troisième en tonnage). La pêche hauturière a enregistré pour la troisième année consécutive une baisse significative de ses apports accompagnée d'une baisse des prix moyens liée au manque de débouchés du fait de la fermeture de la restauration collective en 2020. En revanche, la pêche côtière a bien résisté et affiche même des volumes à la hausse et des prix stables. Les espèces les plus commercialisées sont la julienne (2.103 tonnes), la baudroie (1.797 tonnes), le merlu (1.726 tonnes) et le lieu noir (1.191 tonnes).

Concernant la réparation navale, si le nombre de mouvements est stable, le nombre de journées s'élève à 6.206 en 2020 contre 6.497 en 2019, soit une baisse de -4.5%.

Effectifs

L'effectif moyen de la concession s'élève en 2020 à 85 ETP. Sous l'effet de la crise sanitaire, le taux d'absentéisme augmente à 8.63 % tandis que le montant des formations du personnel diminue à 2.32 % de la masse salariale.

Finances

Le chiffre d'affaires global 2020 s'élève à 10.086 K€, soit -9.8% par rapport à 2019. Cette diminution est liée à la baisse de l'activité, conséquence de la crise sanitaire.

Les redevances ad valorem sont en baisse de 13.51% du fait de la réduction du tonnage et de la baisse des prix.

Les recettes domaniales sur le port (amodiations) sont stables. Les redevances de l'aire de réparation navale diminuent, en lien avec le recul du nombre de journées (6 206 jours en 2020 contre 6 497 en 2019).

Enfin, les autres produits (location et livraison de caisse, station gazole, prestations de tri) enregistrent également un

repli sur 2020.

Côté charges, on observe une forte baisse du poste intérimaires (-498K€), liée e tri. On observe également la régression des frais d'études et d'honoraires (-83 K€) ainsi que des charges d'animations et de déplacement (-102 K€). Les frais de personnel sont eux quasi stables.

La diminution des charges ne compense pas la baisse des produits, ce qui entraîne une dégradation du résultat d'exploitation qui s'affiche négatif à -1 153K€. La prise en compte du résultat financier et du résultat exceptionnel compensé principalement de la quote-part des subventions virées au résultat, aboutit à un résultat net de -500 K€ en 2020, contre -154K€ en 2019.

Investissements

Au total, le délégataire a réalisé 1.311K€ d'investissements, dont les principaux sont les suivants :

- Construction de deux parcs à caisses (328 K€)
- Equipements de l'aire de réparation navale (ARN) : pneus, matériels divers et remplacement logiciel (193K€)
- Installations techniques : informatisation borne électrique, extension du système de surveillance incendie (182K€)
- Achat de contenants: caisses de bord, conteneurs et palettes (172 K€)
- Logiciels et matériels informatiques : réfection vidéo surveillance, wifi, réseau (140K€)
- Rénovation production de froid et de glace (121K€)
- Travaux sur le domaine public portuaire : réfection sol, lampadaires solaires, système d'alarmes (74K€)

Environnement

Le port suit ses consommations d'énergie (électricité, énergies fossiles) et d'eau douce, ainsi que la part des déchets recyclés/valorisés (29% en 2020). De plus, il a procédé à l'acquisition d'un conteneur de stockage de déchets pour l'aire de réparation navale.

Qualité

Le concessionnaire dispose à ce jour de 5 agréments sanitaires permettant l'exploitation quotidienne du port de Pêche (établissement d'entreposage ; expédition de coquillages ; manipulation de produits de la pêche : halle à marée 1^{ère} vente, atelier viviers, atelier mareyage 2^{ème} vente).

c. Concession plaisance

Contrat	Du 19 août 1987 au 31 décembre 2027 – durée 40 ans Concessionnaire : LORIENT AGGLOMERATION SELLOR (société d'économie mixte) en sous-traitance pour Lorient Agglomération sur une partie de la concession Région compétente depuis le 1 ^{er} janvier 2007
Activité et trafics	3 ports : Kernevel, Lorient-Centre, Lorient La Base 28 Autorisations d'occupation du domaine public délivrées 3 manifestations nautiques maintenues
Effectifs	Données non communiquées par Lorient Agglomération
Finances	Chiffre d'affaires : 900 K€ Résultat de fonctionnement : - 655 K€
Investissements	<ul style="list-style-type: none"> • Extension du pôle course au large • Remplacement de la porte à flot et réhabilitation de la poutre • Dragages • Intervention sur les brise-clapots
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Label Pavillon Bleu et certification AFNOR Ports Propres • Certification Port actif en Biodiversité pour Kernével • Sensibilisation à la protection environnementale • Prix Zéro Phyto
Qualité	Mise à disposition de divers services : Breizh Boat Club, Wifi, ordinateur en libre-service, bornes interactives, laverie automatique, séchoir à cirés, sauna stockage à terre, élévateur à bateau...

Activité – Trafic

Les 3 ports offrent une capacité d'accueil de 1572 emplacements à flots : 373 sur 206 destinés à des activités économiques sur La Base. En 2020, même si l'activité des ports de plaisance a mieux résisté à la crise sanitaire que d'autres secteurs du tourisme et des loisirs, elle a été impactée par les différents confinements entraînant des périodes complètes d'interruption. Cette situation n'a entraîné aucune suspension de contrat annuel et les contrats saisonniers ont subi des reports jusqu'au 14 mai 2020 en raison du confinement.

En 2020, 80% des usagers des ports sont originaires du territoire de Lorient Agglomération. En fin d'année, la liste d'attente comptait 1103 inscriptions pour le port de Kernével et 524 pour le port de Lorient-Centre. Les forfaits à l'année représentent l'essentiel des ventes des ports (74% à Lorient la Base, 84% à Kernével et 94% à Lorient).

Dans le cadre de l'opération « Passeport Escale », les clients du port de Kernével ont fait 1502 escales dans d'autres ports (1456 en 2019), alors que Kernével a accueilli 1055 nuitées (1034 l'an passé). Les clients du port de Lorient ont réalisé 887 escales dans d'autres ports (899 en 2019) pendant que le port accueillait 396 escales (659 l'an passé). Les ports du Palais, de Port Haliguen, de l'Île d'Yeux sont les plus sollicités tous les ans. Les plaisanciers d'Arzal Camoel, du Crouesty sont les plus accueillis à Lorient et Kernével.

Le secteur de l'évènementiel dans les ports a fortement été impacté par la crise. Seules 3 manifestations nautiques ont été maintenues (25 en 2019) et ont accueilli 150 bateaux (710 en 2019). 28 cellules commerciales sont occupées en 2020, dont 14 à la Base, 10 à l'estacade /quai de Rohan à Lorient centre et 4 à Kernével, site qui bénéficie d'une forte demande de nouveaux acteurs.

Effectifs

Données non communiquées par Lorient Agglomération.

Finances

Les données transmises par Lorient Agglomération à la Région pour la concession du port de plaisance régional sont extraites de plusieurs budgets. Le résultat de fonctionnement « reconstitué » fait apparaître un déficit de 655 K€. Les recettes liées aux revenus des immeubles sont en baisse de 31% (239 K€ en 2020 contre 345 K€ en 2019). La redevance d'exploitation versée par la Sellor à Lorient Agglomération reste stable (564 K€ contre 562 K€ en 2019). Les charges de fonctionnement sont composées à 80% des dotations aux amortissements qui s'élèvent à 1 877 K€ en 2020. Les dépenses de gestion courante (241 K€ en 2020) baissent de -20%.

Investissements

Au total, le délégataire a réalisé 3 391 K€ d'investissement (contre 1 581 K€ en 2019) portant principalement :

À La Base (2 203 K€ contre 1 009 K€ en 2019): l'extension du pôle courses au large (1 755 K€), les interventions sur les brise-clapots, le gros entretien des infrastructures, des prélèvements et analyses sédimentaires.

À Kernével (544 K€ contre 114 K€ en 2019): dragages, aménagement terre-plein, des prélèvements et analyses sédimentaires.

À Lorient centre (512 K€ contre 397 K€ en 2019): remplacement de la porte à flot et réhabilitation de la poutre, analyses sédimentaires, entretien ponton Thalassa...)

A ces travaux sur les installations portuaires s'ajoutent des travaux sur le K3 pour 20 K€ (intervention suite à fuite d'eau) et le suivi et le traitement des sédiments des ports de la rade pour 108 K€.

Environnement

La gestion des ports a été récompensée à nouveau en 2020 par le label Pavillon bleu à Lorient centre et Kernével et par la certification AFNOR Ports propres sur les 3 ports de plaisance.

Le port de Kernével est le premier port breton à obtenir la certification Port Actif en Biodiversité en 2020.

D'autres actions environnementales complémentaires ont été mises en place dans les ports en 2020 : sensibilisation aux questions environnementales des personnels et des professionnels des ports de plaisance, obtention du prix Zéro phyto pour les ports gérés par la Sellor, panneau de sensibilisation à la biodiversité au port de Lorient, poubelles de tri des déchets au port de Kernével, accréditation du Responsable environnement des ports pour dispenser des formations Port Propre et Port actif en Biodiversité sur la Bretagne.

Qualité

Le Breizh Boat Club (plaisance collaborative), développé en 2017 par la Sellor pour amener de nouveaux publics à la navigation de plaisance, connaît une augmentation significative de ses membres (90 contre 55 en 2019). Cette offre

est complétée par d'autres services : Wifi, ordinateur libre-service, bornes interactives, laverie automatique, séchoir à cirés, sauna stockage à terre, élévateur à bateau...

1.1.2 Port de commerce de Vannes

Contrat	Du 1 ^{er} janvier 1983 au 31 décembre 2022 – durée 40 ans Concessionnaire : Commune de Vannes Région compétente depuis le 1 ^{er} janvier 2017
Activité et trafics	Pontons d'embarquement utilisés par 7 compagnies maritimes Nombre de nuitées d'occupation des postes d'amarrage : 1621 (contre 1722 en 2019)
Effectifs	Non communiqué par la ville de Vannes
Finances	Chiffre d'affaires : 13 K€ Résultat de fonctionnement : 3 K€
Investissements	pas d'investissement réalisés par le concessionnaire
Environnement	Eléments non communiqués
Qualité	Eléments non communiqués

La commune de Vannes sous-traite l'exploitation de la partie maritime du port à la Compagnie des Ports du Morbihan depuis le 1^{er} juillet 2017.

Activité – Trafic

L'espace concédé à la ville de Vannes est dédié à l'activité de transport de passagers vers l'île d'Arz pour la desserte régulière (service public) et vers les îles du Golfe du Morbihan et îles au large (Houat, Hoëdic, Belle-Ile) pour le tourisme.

Sept compagnies maritimes assurent l'embarquement passagers à partir des 3 pontons de la gare maritime du port de Vannes : Bateaux-Bus du Golfe (desserte régulière de l'île d'Arz exclusivement depuis la gare maritime depuis avril 2020), Vedettes du Golfe, Navix, Compagnie du Golfe, les Passeurs des îles, Izenah, 47° Nautik.

Le stationnement des navires des compagnies sur pontons concédés représente 1 621 nuitées (contre 1 722 en 2019).

Effectifs

Non communiqué par la ville de Vannes.

Finances

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 13 K€ (-5 K€ par rapport à 2019) et correspondent pour l'essentiel aux revenus des immeubles. En 2020, la Ville n'a pas facturé la location des locaux dans la gare maritime lors de la période d'inactivité liée au Covid. Les dépenses d'exploitation se chiffrent à 9K€ (stables par rapport à 2019) et concernent des charges à caractère général. Les dépenses et recettes étant comptabilisées dans le budget principal de la commune, le résultat d'exploitation « reconstitué » se chiffre à 3K€ contre 9K€ en 2019.

Investissements

Pas d'investissement réalisé par le concessionnaire

1.1.3 Port Anna à Séné

Contrat	Du 1 ^{er} janvier 1983 au 31 décembre 2022 – durée 40 ans Concessionnaire : Commune de Séné Région compétente depuis le 1 ^{er} janvier 2017
Activité et trafics	Vente de carburant : non indiquée (267 519 en 2019) Plaisance : 4 contrats saison 6 mois , 2 contrats mois
Effectifs	1.1 ETP
Finances	Chiffres d'affaires : 165K€

	Résultat de fonctionnement : 10K€
Investissements	Etude désenvasement
Environnement	Eléments non communiqués
qualité	Eléments non communiqués

Activité – Trafic

Port Anna est un port multi-activités : pêche et ostréiculture (9 bateaux de pêche fileyeurs et caseyeurs et 5 plates), commerce (vente de carburant) et plaisance (40 contrats de mouillages dont 4 contrats « saison 6 mois », 2 contrats « mois »).

La principale activité est liée à la vente de carburant détaxé pour les professionnels de la pêche et de l'ostréiculture, la liaison maritime avec l'île d'Arz et la liaison communautaire Séné-Conleau et les navires d'Etat.

Effectifs

6 agents interviennent sur port Anna représentant 1,1 ETP (0,4 ETP administratif et 0,7 ETP technique).

Finances

Le budget annexe « Ports de Séné » regroupant d'autres lieux portuaires que la concession, une comptabilité analytique spécifique au port régional concédé a été mise en place.

Près de 85% du chiffre d'affaires est réalisé par la vente de carburant détaxé aux professionnels de la pêche, de l'ostréiculture et du transport maritime (140K€, soit -14% par rapport à 2019). Les charges à caractère générale baissent de -14 % du fait d'une diminution de l'achat de carburant en lien avec la crise sanitaire qui a limité le nombre de rotations maritimes avec l'île d'Arz. Les charges de personnel augmentent de 3%. 2020 marque la fin des charges d'amortissement pour les travaux de désenvasement. Le résultat de fonctionnement s'élève ainsi à 10 K€ contre -1K€ en 2019.

Investissements

Les investissements réalisés sur 2020 concernent uniquement une étude pour le désenvasement réalisée par Atout Port (1500 €). Cette étude a montré qu'il était prudent de chercher à mutualiser les dépenses avec des ports alentours d'ici à 2023/2024.

Qualité

Pas d'information

1.1.4 Port du Béluré à Arz

Contrat	Du 30 juillet 1993 au 29 juillet 2043 – durée 50 ans Concessionnaire : Commune d'Arz Région compétente depuis le 1 ^{er} janvier 2017
Activité et trafics	5 Autorisations du domaine public délivrées
Effectifs	0,50 ETP
Finances	Chiffre d'affaires : 42 K€ Résultat de fonctionnement : 19 K€
Investissements	Aucun investissement
Environnement	Eléments non communiqués
qualité	Agent d'animation pour réguler le flux de circulation des passagers en période estivale

Activité – Trafic

Le port de Béluré est un port d'accostage permettant les liaisons maritimes avec le continent. Six compagnies desservent le port : Bateau-Bus du Golfe (DSP), Izenah, Navix, Compagnie du Golfe, Passeurs des Iles et Angélus.

Cinq autorisations d'occupation du domaine public sont en vigueur (idem en 2019).

Effectifs

3 agents communaux interviennent pour une quotité de leur temps de travail annuel sur la concession portuaire : 1 agent d'animation pour la gestion de la circulation sur le terre-plein de Béluré pendant la période estivale (1er juillet-31 août à raison de 42 h/semaine), un agent d'entretien pour le nettoyage de la salle d'attente des passagers et des sanitaires (255 h) et un agent pour le nettoyage des algues sur la cale (102 h).

Finances

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 42 K€ (-14% par rapport à 2019) et sont composées essentiellement de la taxe sur les passagers pour un montant de près de 33 K€ (-16% par rapport à 2019) et des loyers perçus pour la location d'alvéoles commerciales pour un peu plus de 8 K€ (stables par rapport à 2019).

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 23 K€ (stables par rapport à 2019). Elles se répartissent entre les charges de personnel (-19% par rapport à 2019) et les charges à caractère général (-2%). Les dépenses et recettes de fonctionnement étant comptabilisées sur le budget principal de la commune, le résultat reconstitué s'élève à 19 K€ (-25% par rapport à 2019).

Investissements

Le délégataire a imputé 50% du coût d'un défibrillateur acheté entre le port et le camping (8K€).

Qualité

Un agent d'animation gère l'accueil et les flux de circulations des passagers lors de la période estivale.

1.1.5 Port de Le Palais (Belle-Île)

Contrat	Du 10 mai 2010 au 31 décembre 2030 – durée 20 ans Concessionnaire : Commune de Le Palais Région compétente depuis le 1 ^{er} janvier 2017
Activité et trafics	Multi-activités : plaisance (nombre de places non communiqué- 300 en 2019 réparties sur 3 bassins), pêche (nombre de bateaux non communiqué- 8 en 2019) et commerce (dessertes maritimes)
Effectifs	7 ETP -4 saisonniers
Finances	Chiffre d'affaires : 1 040 K€ Résultat de fonctionnement : -77 K€
Investissements	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes : volet portuaire de l'étude sur la revitalisation du centre-ville, pan coupé • Travaux de consolidation en urgence du môle Bourdelle • Aménagement de douches modulaires aux Glacis (91 K€) • Installation d'un système de vidéosurveillance (33 K€) • Diverses acquisitions
Environnement	Eléments non communiqués
Qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des modalités d'accueil selon les conditions sanitaires tout au long de l'année • Aménagement d'un couloir de circulation pour les chariots élévateurs et les usagers des vedettes à passagers • Sécurisation des couloirs d'embarquement des véhicules • Elargissement du temps de présence d'un agent d'accueil sur le plan d'eau de 6h à 22h du 1^{er} avril au 31 octobre • Réinstallation des 30 bouées à l'extérieur de la concession afin de désengorger les structures portuaires.

Activité – Trafic

Le port du Palais est un port de plaisance (nombre de places non communiqué pour 2020 -300 places réparties sur 3 bassins en 2019), de commerce (dessertes maritimes) et de pêche (nombre de bateaux de pêche non communiqué-8 en 2019).

La crise sanitaire a impacté l'activité de plaisance. En effet, même si la plaisance a repris dès le 1er déconfinement et que la fréquentation touristique de l'été 2020 a été équivalente aux années précédentes, cela n'a pas permis de combler la perte de recettes de l'avant saison.

Effectifs

Le personnel intervenant sur le port correspond à 7 ETP dont 6 ETP (agents portuaires) et 1 ETP (personnel administratif et technique mis à disposition par la commune), complétés par 4 saisonniers.

Finances

En lien avec la baisse d'activité, le chiffre d'affaires se réduit de 205 K€, soit -16% et atteint 1040 K€ en 2020. Les redevances portuaires perçues chutent de -23% (423 K€ contre 547 K€). L'interruption d'activité sur les grutages, en lien avec la crise sanitaire, entraîne une réduction de 22% des recettes (28 K€ contre 78 K€). Les droits d'entrée enregistrent une baisse de -17,5 % (205K€ contre 247 K€). La baisse sur les contrats de location de postes d'amarrage de moins d'un an est plus modérée (-1.6%). Seules les recettes de vente de carburants (136 K€) et de vente de glace (8 K€) sont en augmentation. Les dépenses de fonctionnement régressent de -7%. L'interruption des déplacements et la fermeture de la plaisance lors du premier confinement ont en effet entraîné une diminution des dépenses de combustibles et carburants et des fournitures de petits équipement. Les frais de personnel, qui s'élèvent à 393 K€, restent stables malgré une diminution de la durée des contrats saisonniers.

La prise en compte de l'ensemble de ces éléments ainsi que les dotations aux amortissements aboutit à un résultat de fonctionnement de -77K€, résultat déficitaire pour la première fois. Cette situation contribue de fait à réduire la capacité d'investissement du port.

Investissements

Au total, le délégataire a réalisé 322 K€ d'investissements subventionnés à hauteur de 218 K€ par la Région. Ces investissements concernent principalement :

- Etudes : volet portuaire de l'étude sur la revitalisation du centre-ville, pan coupé, diagnostic musoir de l'Acadie.
- Travaux de consolidation en urgence du môle Bourdelle (Subvention de 219 K€ accordée par la Région Bretagne en 2020)
- Aménagement de douches modulaires aux Glacis (91 K€)
- Installation d'un système de vidéosurveillance (33 K€)
- Acquisition de 3 moteurs zodiacs, d'un compresseur, de tablettes informatiques
- Acquisition de bouées, pontons, chaînes de mouillage

Qualité

Durant la crise sanitaire, le port du Palais a adapté ses modalités d'accueil en fonction des dispositions gouvernementales (Accueil téléphonique, courrier et courriel lorsque l'accueil physique du public au bureau du port n'était pas possible).

Les principales améliorations du service rendu aux usagers se sont maintenues :

- L'aménagement d'un couloir de circulation pour les chariots élévateurs et les usagers des vedettes à passagers
- La sécurisation des couloirs d'embarquement des véhicules
- L'élargissement du temps de présence d'un agent d'accueil sur le plan d'eau de 6h à 22h du 1er avril au 31 octobre
- Réinstallation des 30 bouées à l'extérieur de la concession afin de désengorger les structures portuaires.

1.1.6 Port Maria à Quiberon

Contrat	Du 1 ^{er} janvier 1988 au 31 décembre 2037 – durée 50 ans Concessionnaire : Commune de Quiberon Région compétente depuis le 1 ^{er} janvier 2017
Activité et trafics	Port multi-activités : plaisance, pêche et commerce Activité pêche de 1 315 tonnes (contre 1364 en 2019)
Effectifs	9 ETP
Finances	<u>Activité Pêche</u> : Chiffres d'affaires : 6 669 K€ Résultat de fonctionnement : 29 K€ <u>Activité plaisance</u> : Chiffre d'affaires : 27 K€ Résultat de fonctionnement : 0,1 K€
Investissements	Activité pêche : réfection de la distribution de glace, remplacement de l'onduleur et des imprimantes
Environnement	Plusieurs projets en cours pour une gestion plus sélective des déchets portuaires
Qualité	Installation de la fibre optique, vente de poissons vivants et abattage Ikejime

Activité – Trafic

Port Maria est un port multi-activités de pêche, de commerce et de plaisance. Le concessionnaire gère le service par l'intermédiaire de deux budgets annexes : le budget « Port de Pêche » et le budget « Mouillage ».

En 2020, l'activité pêche a été impactée par la crise sanitaire. La criée de Quiberon est néanmoins restée ouverte dès le début de la pandémie afin de soutenir l'activité et de jouer pleinement son rôle de service public. Par ailleurs, l'évolution des espèces pêchées a joué un rôle important sur le bilan de l'année 2020. L'activité pêche est en réduction en tonnage (-3,66%) avec 1315 tonnes de produits de la mer et connaît une forte régression sur la valorisation (baisse de -13,9% en valeur et diminution de -10,6% du prix moyen). En tonnage, le poisson représente 89% des produits pêchés, suivi des crustacés (5%), des coquillages (4%) et des céphalopodes (2%). Si le congre et la sardine représentent les espèces de poissons les plus pêchées (respectivement 31% et 22 %), c'est le bar (6% des poissons) qui représente la plus forte valeur (21% de la valeur globale des poissons). On observe une forte diminution pour la coquille au profit du maquereau. La particularité du port concerne le poisson vivant et l'abattage ikejime. Cette activité a été très fortement impactée par la crise sanitaire qui a bloqué la vente de ce type de produit destiné exclusivement à la restauration (665 tonnes en 2020 contre 4 222 tonnes en 2019). Concernant la vente aux enchères, l'achat en ligne reste le mode d'achat prépondérant (68% en tonnage, 74% en valeur).

L'activité « Mouillages » reste stable (60 bateaux) avec en théorie 77 mouillages dont certains sont inutilisés pour des raisons de vétusté. Les travaux de réfection, engagé en 2019, ont été suspendus en 2020 à cause de la pandémie mais reprennent et se poursuivent en 2021.

Effectifs

L'équipe se compose d'un directeur, d'un adjoint, de deux agents administratifs pour le traitement de la vente et la comptabilité, un agent de maintenance et de 4 agents de marée polyvalents pour les opérations de tri, de pesée et de nettoyage.

Finances

Pour le port de pêche, le chiffre d'affaires (6 669 K€) enregistre une forte baisse de -13% en lien avec l'impact de la crise sanitaire mais aussi de l'évolution des espèces pêchées. En parallèle, les dépenses de gestion courante diminuent de 13 % pour s'élever à 6 509 K€. Après la prise en compte des charges financières, des dotations aux amortissements et de la subvention exceptionnelle de la Ville de 100 K€, le résultat de fonctionnement s'élève à 29 K€ au titre de l'exercice 2020.

Pour les mouillages, les recettes d'exploitation (29 K€) sont constituées principalement des locations de mouillages (27 K€). Les dépenses d'exploitation (29 K€) concernent principalement l'entretien des mouillages. Le résultat d'exploitation revient à l'équilibre (0.1 K€ contre -6K€ en 2019)

Investissements

Au total, le délégataire a réalisé à 34 K€ d'investissements qui concernent principalement :

- La réfection de la distribution de glace (26 K€)
- Le remplacement de l'onduleur et des imprimantes IER (6 K€)
- L'achat de matériel de manutention

A noter que certains projets, tels que la rénovation des viviers pour le poisson vivant et la création d'un atelier Ikejime ont été reportés en 2021.

Environnement

La municipalité s'inscrit dans une démarche environnementale au travers d'une gestion plus sélective des déchets portuaires. A ce titre, plusieurs projets sont en cours afin de limiter l'impact sur la nature dont, la création d'une filière de recyclage des filets à l'échelle Bretonne, et une alternative à l'usage des PSE (caisse en polystyrène utilisée par la marée).

Qualité

L'accès à la fibre optique pour stabiliser les connexions pour l'achat à distance de produits de la mer contribue à améliorer l'offre de service.

La vente de poissons vivants et l'abattage Ikejimé constituent des particularités du port permettant une meilleure valorisation des produits. Malheureusement, la pandémie a stoppé net la vente de ce type de produit, ce dernier étant destiné presque exclusivement à la restauration.

1.1.7 Port Tudy à Groix

Contrat	Du 5 avril 1977 au 31 décembre 2027 – durée 50 ans Concessionnaire : Commune de Groix Région compétente depuis le 1 ^{er} janvier 2017
Activité et trafics	Port multi-activités : plaisance, pêche et commerce Plaisance : 9 185 nuitées (10 290 en 2019), 230 contrats annuels
Effectifs	6,5 ETP
Finances	Chiffres d'affaires : 437 K€ Résultat de fonctionnement : 130 K€
Investissements	La réhabilitation de la capitainerie (563 K€) subventionnée à hauteur de 172 K€ par la Région, la réfection des mouillage (6 K€), l'achat d'embarcations semi rigides (7 K€)
Environnement	La commune souhaite s'engager dans une démarche de certification de Ports Propres
Qualité	Développement d'outils numériques pour la gestion du port et ses relations avec les usagers

Activité – Trafic

Port Tudy est un port de commerce, de pêche (5 pêcheurs) et de plaisance.

Le nombre de passagers transporté (embarqués, débarqués) s'élève à 400 582 (contre 510 923 en 2019 soit -28%).

Le port de plaisance a enregistré 9 185 nuitées, soit une baisse de près de 11 % par rapport à 2019.

Effectifs

6,5 ETP (contre 6.08 en 2019).

Finances

Le montant du chiffre d'affaires de la concession (437 K€ contre 556 K€ en 2019) est en baisse due à la diminution de l'occupation des bassins à flots, les droits de ports et les locations d'immeubles. Les recettes d'exploitation s'élèvent à 437K€ contre 742K€ en 2019. Cette forte diminution s'explique à la fois par l'impact de la crise sanitaire sur les recettes (exonération de 6 mois de loyer pour les professionnels du Pôle Mer, 3 mois sans recettes pendant le confinement) mais aussi par une recette exceptionnelle de plus de 100 K€ enregistrée en 2019, liée à l'aménagement d'un parking situé hors concession mais utilisé partiellement par les usagers du port.

La diminution des dépenses d'exploitation (-62% : 307 K€ contre 638 K€ en 2019) s'explique en partie par une baisse des charges de personnel (-14 K€) du fait de la baisse des recrutements en raison de la crise sanitaire. Par ailleurs, pour rappel, en 2019, une subvention « Catastrophe naturelle » de plus de 68 K€ avait été reversée au budget principal par le budget de Port Tudy. Enfin, les amortissements comptables ont été suspendu en 2020 le temps de vérifier les données comptables (238 K€ en 2019) Un rattrapage est prévu sur 2020. Le résultat de fonctionnement s'élève à 130 K€, soit une progression de 24% par rapport à 2019.

Investissements

Au total, le délégataire a réalisé 576 K€ d'investissements qui concernent notamment :

- La réhabilitation de la capitainerie (563 K€) subventionnée par la Région à hauteur de 172 K€ en 2020
- La réfection des mouillage (6 K€)
- L'achat d'embarcations semi rigides (7 K€)

Environnement

La commune souhaite s'engager dans une démarche de certification de Ports Propres. Les agents du Port ont suivi une formation pour mener le projet à son terme.

Qualité

Les prestations et les contacts avec les usagers via les outils numériques se développent : dématérialisation de la chaîne de paiement en remplacement des tickets afin d'améliorer le suivi des recettes, gestion totalement informatisée du plan d'eau, amélioration des informations disponibles en ligne, amélioration des échanges avec les usagers.

1.2 Les ports du Finistère

1.2.1 Port de Brest

a. Concession commerce

Contrat	Du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2019 – durée 10 ans- prolongé jusqu'à fin 2021. Concessionnaire : Société Portuaire de Brest Bretagne depuis le 1 ^{er} janvier 2021, après la cession du contrat par la CCIMBO au 31 décembre 2020. Région compétente depuis le 1 ^{er} janvier 2007
Activité et trafics	2 550 471 tonnes au global (-3,2%)
Effectifs	54,1 ETP (+ 4,1 ETP)
Finances	Chiffres d'affaires : 12 069 K€ (+ 4,4%) Résultat net : 1 227 K€
Investissements	Investissements pour 2 436 K€
Environnement	Investissements environnementaux pour 21 K€
Qualité	La mesure de la qualité de service est réalisée en commun avec la réparation navale du port. Des entretiens en face à face avec les 2 clients principaux ont été menés en complément de l'enquête de satisfaction, qui sera désormais menée une année sur deux. La qualité de service est jugée bonne par les 2 clients consultés La concession a également répondu à 7 réclamations d'usagers.

Activité – Trafic

La crise sanitaire de 2020 a entraîné un recul historique des échanges maritimes de 4,1 % au niveau mondial, mettant

fin à une croissance continue de plus de 50 ans, interrompue une seule fois par la crise de 2008. La forte augmentation de la consommation aux États-Unis a amené les armateurs à concurrencer l'Amérique, délaissant les routes européennes. Ainsi, la plupart des ports européens sont en recul en 2020 (trafic maritime à Hambourg - 8%, Rotterdam - 7%, Dunkerque - 14% et HAROPA - 17%).

Dans ce contexte auquel il faut ajouter la fin du chantier du polder qui générait du trafic de matériaux, le Port de Brest a limité la casse, notamment par les déchargements des composants de la future centrale au gaz de Landivisiau, qui ont donné lieu à des opérations très techniques.

Le trafic d'hydrocarbures est en repli de 4%, en lien avec les confinements. Le trafic de ferrailles a progressé (+ 20 000 tonnes, soit 11%) tandis que celui de ciment s'est rétracté (- 20 000 tonnes, soit 34%). Les importations de matières premières agricoles solides ont progressé de 20 000 tonnes (+ 3%), surtout le soja, alors que le vrac liquide a baissé de 18 000 tonnes (- 15%).

Le trafic conteneurs a souffert des stratégies d'achat des armateurs et des conteneurs bloqués en Chine en 2020, il recule de 13% en volume.

Globalement, le port de Brest a enregistré un trafic de 2 550 471 tonnes en 2020, ce qui représente une baisse de 3,2 % par rapport à 2019 et de 4% par rapport aux objectifs prévisionnels. Malgré ce recul du tonnage et des escales, le chiffre d'affaires global du port de Brest est en progression de 4 % en 2020, grâce aux très bonnes performances du vrac agroalimentaire et des opérations techniques liées à la centrale de Landivisiau.

Les recettes domaniales représentent 1,3 M€ en 2020, soit 11 % du chiffre d'affaires du port.

L'activité croisières, qui avait accueilli 17 000 passagers en 2019, a connu en 2020 l'annulation de 27 paquebots qui devaient faire escale à Brest. Cette activité a été la première à être touchée par la crise, elle sera la dernière à redémarrer, et en plus de la faillite de grandes compagnies de croisières, elle doit faire face à des problématiques environnementales et d'acceptabilité par les populations locales.

Effectifs

L'effectif du port de commerce a augmenté de 4,1 ETP en 2020 et s'élève à 54,1 ETP au 31/12, dont 53 CDI et 6 cadres. Les effectifs des concessions commerce et réparation navale de Brest sont mutualisés, ce qui a donné lieu en 2020, à des refacturations de la part de la concession commerce pour 614 K€.

Finances

Le chiffre d'affaires de la concession s'élève à 12 M€ en 2020 contre 11,6 M€ en 2019, soit une hausse de 4%. La valeur ajoutée de la concession est stable à 68% du CA et représente 8,2M€. Malgré le renforcement des équipes entraînant une hausse de la masse salariale, l'EBE progresse d'un point à 27 % du CA en 2020.

L'avenant de prolongation du contrat de DSP sur 2019 et 2020 a exonéré la concession de doter le fonds spécial (environ 0,8 M€ par an, soit 7 % du CA). Le résultat de la concession s'élève au final à 1,2 M€, soit 10% du CA contre 14 % en 2019, mais contre 3% en prévisionnel. La capacité d'autofinancement a été de 3,6 M€ en 2020 et a permis de financer les investissements de l'année.

La concession commerce du port de Brest a été cédée par la CCIMBO à la Société Portuaire de Brest Bretagne (SPBB) au 31 décembre 2020.

Le résultat net après constatation de la cession de la concession s'élève à 878 K€.

Investissements

Les investissements de l'exercice 2019 s'élèvent à 2 436 K€ et comprennent principalement :

- | | |
|---|--------|
| • Le remplacement des trémies côté Sud | 657 K€ |
| • Traitement des eaux du 6 ^{ème} quai Est et Sud | 411 K€ |
| • Remplacement d'une pelle mécanique | 301 K€ |
| • Des travaux de couverture de bardage magasin C | 279 K€ |
| • Réfection de portions de voiries | 225 K€ |
| • Petits investissements | 131 K€ |

La concession n'a pas reçu de subvention de la Région pour l'acquisition de ces investissements.

Environnement

Le délégataire propose chaque année un plan d'actions détaillé, qui porte sur la gestion des eaux, des déchets, des risques industriels, des économies d'énergie et de la qualité de l'air.

De plus, il a réalisé en 2020 les investissements suivants, en vue de l'amélioration de la performance environnementale du port :

- L'installation d'un système de charge solaire sur grue R3 (9 K€).
- La pose d'un chéneau sur toiture Magasin O (12 K€)

Qualité

Concernant la qualité de service, le concessionnaire a constaté que le questionnaire de satisfaction utilisé jusqu'alors ne permettait pas une analyse objective des résultats. Il l'envoie désormais une année sur deux et le complète avec des entretiens clients individuels. En 2020, le concessionnaire a mené 2 entretiens en face à face, avec le client principal de la réparation navale et celui du commerce. Les clients jugent la qualité de service bonne mais ils remontent également des marges d'amélioration. Par ailleurs, le port a reçu 7 réclamations des usagers en 2020, qui ont toutes reçu une réponse écrite et ont été suivies d'actions collectives, terminées à 70% à fin 2020.

b. Concession pêche

Contrat	Du 1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2029 – durée 15 ans Concessionnaire : Société de la Criée de Brest (SDCB) Région compétente depuis le 1 ^{er} janvier 2007
Activité et trafics	1 672 tonnes de poissons, coquillages et crustacés (-21% par rapport à 2019)
Effectifs	12,8 ETP
Finances	Chiffres d'affaires : 1 031K€ Résultat net : - 186 K€
Investissements	Achat d'équipements pour 53K€
Environnement	Actions mises en place pour la réduction des consommations d'eau et d'énergie et pour la gestion des déchets.
Qualité	Aucune défaillance sur le système d'information en ligne Pas de réclamation clients Conformité sanitaire globalement satisfaisante sauf sur l'installation du traitement de l'eau de mer.

Activité – Trafic

Le tonnage de pêche passé par la Criée s'établit à 1 672 tonnes en 2020, contre 2 112 tonnes en 2019 (pour rappel, meilleur tonnage depuis l'entrée en vigueur de la DSP). Cette baisse s'explique par la crise sanitaire, la fermeture des marchés (dont italiens et espagnols) ainsi que la fermeture des restaurants et des cantines scolaires sur une grande partie de l'année 2020. Le tonnage est inférieur de 24% à l'objectif contractuel de 2020. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 affiche une baisse proportionnelle de -20,1 %, passant de 1 290 K€ à 1 031 K€. Le marché du poisson, qui représente le produit le plus débarqué de la criée, a enregistré une baisse des tonnages de -23,4 %. Certaines espèces ont été plus fortement impactées par la fermeture des restaurants, comme le turbot, la sole ou le barbeau, poissons fins dont les ventes ont été divisées par deux. La baisse des volumes traités a été plus mesurée sur les coquillages (-11,4%). La vente des crustacés est aussi en recul de -21.5%.

Effectifs

La concession pêche compte 12,8 ETP, dont 1 cadre et 7 CDD. 2 femmes font partie de l'effectif de la concession pêche.

Finances

Le chiffre d'affaires est en baisse de 20%. Les charges de personnel baissent légèrement mais cela ne permet pas de rattraper la baisse d'activité. Aussi, la concession enregistre un EBE négatif à hauteur de -131 K€ (144 K€ en 2019). Au final, le résultat net ressort à - 186 K€ (20 K€ en 2019). La CAF est négative pour la première fois depuis le début du contrat. Les investissements s'élèvent à 53 K€.

Investissements

Les investissements de l'année 2020 d'un montant global de 53 K€ ont porté principalement sur :

- Un chariot élévateur 15 k€

- Un transpalette électrique 10 K€
- Un gerbeur 11 k€
- Un commutateur 7 K€
- Un container 6 K€

Ils ont été subventionnés par la Région Bretagne à hauteur de 90% soit 48K€.

Environnement

En 2020, le concessionnaire a mis en place des actions sur la criée en vue de réduire les consommations en énergie et en eau (remplacement des tubes néons par des tubes LED, réduction de la température de 2 degrés pour l'ensemble du groupe froid) ainsi que pour la gestion des déchets (poubelles de tri sélectif mises à disposition dans les salles de pause).

Qualité

Depuis la mise en service de la nouvelle criée en 2015, la société propose un service de qualité avec la garantie d'une pêche ultra-fraîche sur des produits hauts de gamme. En 2020, le système d'information en ligne de la criée n'a enregistré aucune défaillance et l'exploitant n'a reçu aucune réclamation de ses clients. Les contrôles sanitaires ont été satisfaisants pour la qualité bactériologique des coquillages, de l'eau douce, de la glace et sur les contrôles de surface. En revanche, les contrôles sur l'eau de mer ont montré des anomalies. Des investissements réalisés en 2021 visent à mettre en conformité l'installation de traitement de l'eau de mer.

c. Concession réparation navale

Contrat	Du 13 juin 1978 au 30 novembre 2018 – durée 40 ans- prolongé jusqu'à fin 2021. Concessionnaire : Société Portuaire de Brest Bretagne depuis le 1 ^{er} janvier 2021, après la cession du contrat par la CCIMBO au 31 décembre 2020. Région compétente depuis le 1 ^{er} janvier 2007
Activité et trafics	917 jours d'utilisation des quais et des formes (+31%) 6 105 heures de grue vendues (-30%)
Effectifs	29 ETP (+1ETP)
Finances	Chiffres d'affaires : 4,9 M€ Résultat net : - 2,6 M€
Investissements	Enveloppe de 5 M€ dont grues 682 K€, forme n°2 et quai n°1 595 K€, forme n°3 et quai n°4 3 868 K€
Environnement	Investissements environnementaux non identifiés. Leds pour 7 K€
Qualité	La mesure de la qualité de service est réalisée en commun avec le Port de commerce. Des entretiens en face à face avec les 2 clients principaux du port ont été menés en complément de l'enquête de satisfaction, qui sera désormais menée une année sur deux. La qualité de service est jugée bonne par les 2 clients consultés. La concession a également répondu à 7 réclamations d'usagers.

Activité – Trafic

La crise sanitaire de 2020 a causé le report d'arrêts techniques et l'activité de réparation navale a reculé de 17% en 2020 à Brest. Le nombre de navires accueillis en réparation navale dans les formes de radoub brestoises est en léger recul à 22 contre 23 en 2019 et en fort recul sur les quais avec 16 navires contre 23 en 2019. Globalement, les quais et les formes de Brest ont été occupés durant 917 jours contre 701 en 2019. L'activité sur les terre-pleins a également été très impactée par la crise Covid avec un recul de 30% des heures de grue vendues. Parmi les 38 navires accueillis en 2020 par le port de Brest en réparation, on compte 7 paquebots de croisière et le bateau porte de la forme 3 qui a été caréné durant 2 mois dans la forme n°2.

Effectifs

La concession a embauché 1 ETP pour le service des grues en 2020, ce qui porte l'effectif à 29 ETP au 31/12 dont 2 cadres.

Finances

Le chiffre d'affaires régresse de 8% en 2020 par rapport à 2019, grâce notamment des navires en réparation.

La concession comptabilise les amortissements en charges et la dotation s'élève à 4,4 M€ en 2020, portant le résultat de la concession à -2,6 M€. Ce déficit représente 53% du CA, contre 37% en 2019. Un intéressement de 4K€ a été attribué aux salariés en 2020.

Investissements

Les investissements de l'exercice 2020 s'élèvent à 4 997 K€ et comprennent :

- Forme n°3 : carénage bateau-porte 3 368 K€
- Grue Paris 150 T: armoires de distribution... 682 K€
- Forme n°2 : tins et pompes 582 K€
- Projet Blue Port Service 211 K€

Ces investissements ont bénéficié de subventions de la Région Bretagne pour 4 893 K€ en 2020.

Environnement

Dans le cadre du projet européen BLUE PORT SERVICES initié en 2018, un système mobile de traitement des eaux de ballast INVASAVE a été installé à Brest en décembre 2019 pour une période de tests "pré-opérationnels". Il comprend un circuit innovant qui permet de traiter l'eau pompée dans les cuves de ballast avec des UV haute densité qui détruisent les micro-organismes présents. Les premiers tests ont été réalisés sur le navire d'Ifremer, le Thalassa. Si la situation sanitaire liée à la Covid19 a induit un décalage dans la poursuite du protocole des tests, le projet initié en 2018 se poursuit.

Qualité

Concernant la qualité de service, le concessionnaire a constaté que le questionnaire de satisfaction utilisé jusqu'alors ne permettait pas une analyse objective des résultats. Il l'envoie désormais une année sur deux et le complète avec des entretiens clients individuels. En 2020, le concessionnaire a mené 2 entretiens en face à face, avec le client principal de la réparation navale et celui du commerce. Les clients jugent la qualité de service bonne mais ils remontent également des marges d'amélioration, notamment sur la disponibilité des grues, sur le respect des règles de base HSE, le port des EPS ainsi que sur les tarifs du QR4. Par ailleurs, le port a reçu 7 réclamation des usagers en 2020, qui ont toutes reçu une réponse écrite et ont été suivies d'actions collectives, terminées à 70% à fin 2020.

1.2.2 Port de Concarneau

Contrat	Du 19 septembre 1991 au 31 décembre 2017 – durée 29 ans et 3 mois au total - Prolongation jusqu'au 31 décembre 2020 Concessionnaire : CCI Métropolitaine de Bretagne Ouest – Exploitation des outillages sous-traitées à la SEMCAR Région compétente depuis le 1 ^{er} janvier 2017
Activité et trafics	Élévateur à sangles : 87 mouvements Ascenseur : 15 mouvements Cale sèche : 13 mouvements Remorquage : 142 mouvements
Effectifs	1,15 ETP à la CCIMBO et 7 ETP à SEMCAR (subdéléataire)
Finances	<u>Concessionnaire :</u> Chiffres d'affaires : 842 K€ Résultat net : 58 K€ <u>Sous-traitant :</u> Chiffres d'affaires : 1 219 K€ Résultat net : 482 K€
Investissements	Total investissements 171 K€ chez le concessionnaire et 34 K€ chez le sous-traitant
Environnement	Éléments non communiqués
Qualité	Éléments non communiqués

L'exploitation des 3 outillages principaux de la concession de Construction et de réparation navales de Concarneau est sous-traitée à la société SEMCAR depuis 1999. La SEMCAR ayant transmis ses données à la Région Bretagne, l'analyse porte sur l'ensemble des activités du concessionnaire et de son subdélégué.

Activité – Trafic

La crise sanitaire du COVID a eu un impact sur l'activité des entreprises portuaires, mais la concession a compensé les prestations perdues lors du confinement n°1 sur les mois suivants. Ainsi l'activité du concessionnaire et celle de son subdélégué est en recul sur l'élévateur à sangles inauguré en 2018 avec 87 mouvements en 2020 contre 113 en 2019, tandis que tous les autres outillages progressent : l'ascenseur à bateaux avec 15 mouvements contre 13, la cale sèche avec 13 navires contre 12 en 2019 ainsi que le remorquage avec 142 mouvements contre 131. Le chiffre d'affaires de 2020 s'élève au final à 1 718 K€, contre 1 429 K€, soit une progression de 20%.

Effectifs

L'effectif global de la concession est stable en 2020 à :

- 1- Concessionnaire (CCIMBO) : 1 ETP au 31.12. 2020.
- 2- Sous-traitant (SEMCAR) : 7 ETP au 31.12. 2020.

Finances

- 1- Concessionnaire : la CCIMBO a réalisé un chiffre d'affaires de 831 K€ (contre 705), dont 199 K€ sur le remorquage, stable par rapport à 2019 (337 K€). Ce chiffre d'affaires inclut également le loyer et les charges facturés à la SEMCAR pour l'occupation des outillages, pour 299 K€. Les charges de personnel comprennent le coût d'un départ à la retraite pour 178 K€. Le résultat 2020 est bénéficiaire à 58 K€.
- 2- Sous-traitant : la SEMCAR a réalisé un chiffre d'affaires de 1 219 K€ en 2020, contre 956 K€ en 2019. Il a également constaté une reprise de provision pour l'entretien de la porte de la cale sèche pour 450 K€, dont le coût a été reporté sur le nouveau concessionnaire. Le résultat est bénéficiaire de 482 K€.
- 3- En consolidant les 2 comptes annuels et en neutralisant les opérations réciproques, la concession affiche en 2020 un chiffre d'affaires de 1 718 K€ contre 1 429 K€ en 2019, ainsi qu'un résultat net consolidé de 507 K€ pour 251 K€ en 2019.

Investissements / Environnement

En 2020, des investissements courants ont été réalisés pour un montant de 171 K€ par le concessionnaire (voirie, groupe électrogène, travaux sur porte de la cale et d'électricité...) et 34 K€ par son sous-traitant. La Région Bretagne a financé les investissements du concessionnaire pour 171 K€.

Environnement

Données non transmises.

Qualité

Données non transmises.

1.2.3 Port du Conquet

Contrat	Du 30 janvier 1989 au 29 janvier 2039 – durée 50 ans Concessionnaire : CCI Métropolitaine de Bretagne Ouest (CCIMBO) Région compétente depuis le 1 ^{er} janvier 2017
Activité et trafics	Pêche : 34 emplacements dont 25 occupés Plaisance : 330 emplacements dont 270 occupés
Effectifs	1 ETP Services supports de la CCIMBO
Finances	Chiffre d'affaires : 269 K€ Résultat net : - 84 K€
Investissements	Renouvellement de mouillages – 5K€ Plaisance et 4K€ Pêche Réfection massif béton ancrage de grue - 6K€ (Pêche)
Environnement	Suivi des coûts de traitement des déchets (en baisse en 2020) Sensibilisation des usagers du Port aux consignes de tri de la déchetterie
Qualité	Suivi et traitement des réclamations et des contentieux

Activité – Trafic

Concernant la Pêche, l'activité, impactée par la crise sanitaire, est en baisse par rapport à 2019, les recettes issues de la REPP de -10.5%, à 170K€. On dénombre 19 navires résidents pour la pêche, pour 34 mouillages dédiés, dont 6 sont également occupés par des navires professionnels non pêche.

L'activité Plaisance offre 330 mouillages et emplacements occupés par 270 abonnés annuels en 2020, soit 82% d'occupation (77% en 2019). Il faut cependant noter que le taux d'occupation des mouillages de la zone draguée est de 95%, avec 30 personnes sur listes d'attente. Les emplacements vacants se situent surtout sur la zone non draguée, où les équipements de mouillage restent à la charge du titulaire.

Effectifs

Un salarié est employé à temps plein sur le port du Conquet, les autres missions étant réalisées par les services supports de la CCIMBO.

Finances

Le chiffre d'affaires de la Pêche s'élève à 197K€ en 2020 (220K€ en 2019). Il se décompose ainsi : 170K€ pour la REPP impactée par la crise sanitaire, 5K€ pour le stationnement de navires, 11K€ pour le carburant, 7K€ pour les locations et 4K€ pour la vente de glace. Les recettes de la plaisance s'élèvent à 72K€ en 2020 (69K€ en 2019) et correspondent aux redevances facturées aux plaisanciers.

In fine, le résultat net global de la concession reste déficitaire à -84K€, se dégradant de -64K€ par rapport à 2019. La capacité d'autofinancement reste cependant positive, et s'élève à +88K€ sur 2020.

Investissements

Le délégataire a réalisé 15K€ d'investissements, dont notamment :

- Renouvellement de mouillages – 5K€ pour la Plaisance et 4K€ pour la Pêche
- Réfection massif béton ancrage de grue, pour 6K€ (Pêche)

Environnement

Le concessionnaire suit les coûts de traitement des déchets, en baisse en 2020 par rapport à 2019, et sensibilise les usagers du Port aux consignes de tri de la déchetterie.

Qualité

Un suivi des réclamations et des contentieux est réalisé par le concessionnaire. En 2020, 2 réclamations et 2 contentieux sont à noter, qui ont fait l'objet d'actions de la part du concessionnaire.

1.2.4 Vieux-Port à Roscoff

Contrat	Du 4 février 1970 au 3 février 2020 – durée 50 ans- Prolongée jusqu'au 31.12.2021 Concessionnaire : commune de Roscoff Région compétente depuis le 1 ^{er} janvier 2017
Activité et trafics	Multi-activités : 25 places à quai, escale de 23 bateaux pour 60 nuitées, 259 contrats annuels de mouillage
Effectifs	2 ETP
Finances	Chiffres d'affaires : 233 K€ Résultat d'exploitation : 7 K€
Investissements	Travaux d'entretien de corps-morts, positionneur de fourche de chariot élévateur
Environnement	Eléments non communiqués
Qualité	Sécurité et gestion concertée de l'espace (mixité des usagers)

Activité – Trafic

L'activité du Vieux port de Roscoff se concentre autour de la pêche, du transport de marchandises, du transport de passagers vers l'île de Batz, avec 25 places à quai (5 caseyeurs, 7 fileyeurs, 5 goémoniers, 1 barge François André et 6

vedettes à passagers). La concession gère 588 corps morts dont 10 attribués à des professionnels et 60 pour le centre nautique.

23 bateaux de plaisance (contre 18 en 2019) ont fait escale au Vieux-Port pour un équivalent de 60 nuitées (contre 51 en 2019). Ces chiffres tendent à baisser d'année en année, les plaisanciers préférant s'orienter vers le port en eau profonde du Blosson.

Les contrats annuels de mouillage sont en légère baisse (259 contre 278 en 2019). Il n'y a plus de liste d'attente pour l'obtention d'un corps mort au Vieux Port depuis plusieurs années, une cinquantaine de places restent disponibles.

Effectif

3 agents (2 équivalent temps plein) interviennent sur le port pour la surveillance et l'entretien des installations auxquels peut s'ajouter du personnel communal pour des interventions sur les bâtiments et sur les quais.

Finances

Le chiffre d'affaire baisse de 16% pour s'établir à 203 K€ (contre 243 k€ en 2019) et s'explique essentiellement par une baisse de 13% de la REPP (139K€ contre 159K€ en 2019) et une forte diminution de -46 % de la redevance passagers (22 K€ contre 40 K€ en 2019). Les autres recettes restent stables.

La baisse des recettes conjuguée à une hausse des dépenses d'exploitation (+4% liée à une augmentation des charges à caractère général) contribue à la réalisation d'un résultat d'exploitation de 7 K€ (-87%).

Investissements

Au total, le délégataire a réalisé 10 K€ d'investissements qui portent principalement sur des travaux d'entretien de corps-morts (5 K€) et un positionneur de fourches de chariot élévateur (3 K€).

Qualité

Peu de réclamations ont été enregistrées par les agents du port.

Compte tenu de la mixité des usagers (embarquement et débarquement des passagers pour l'île de Batz, professionnels de la pêche, Centre nautique de Roscoff dans l'ancienne criée), le service veille notamment à la sécurité et une gestion concertée de l'espace. Les principes d'égalité (dans l'attribution des corps morts par exemple s'effectue par ordre d'inscription), de continuité (Bureau ouvert toute l'année sauf le dimanche et jour fériés) et d'adaptabilité (réponses apportées aux professionnels en fonction des besoins) sont mis en œuvre.

1.2.5 Port de Roscoff Blosson

Contrat	Du 13 juillet 1973 au 12 juillet 2023 – durée 50 ans Concessionnaire : CCI Métropolitaine de Bretagne Ouest (CCIMBO) Région compétente depuis le 1 ^{er} janvier 2017
Activité et trafics	Commerce : 66 512 passagers ferries et 163 443 tonnes de marchandises Pêche : 4 040 tonnes sous criée Plaisance : 3 591 bateaux de passage
Effectifs	58 ETP
Finances	Chiffre d'affaires : 5 304 K€ Résultat net : - 2 452 K€
Investissements	Révision décennale de la passerelle piétons (426K€) Réparation de la poutre d'accostage de la passerelle RoRo (112K€ - hors assurances) Remise en état des boucliers d'accostage n° 1, 2, 3 et 4 du môle Lemaire (63K€) Remplacement de deux aubettes de contrôle compagnie à double contrôle (48K€)
Environnement	Certification du port de plaisance en « Port actif en biodiversité », délivrée par l'AFNOR Renouvellement de la certification « Ports propres » du port de plaisance
Qualité	Inspection sanitaire de la criée en novembre 2020 : résultat « très satisfaisant » Traitement et réponses personnalisées aux réclamations des usagers

Activité – Trafic

La concession inclut trois activités distinctes : la Pêche, la Plaisance, et le Commerce avec le terminal ferry, qui ont été impactées à des degrés divers par la crise sanitaire liée au Covid 19.

L'activité Pêche est ainsi en baisse de -22%, avec 4040 tonnes traitées par la criée en 2020 (5.200 tonnes en 2019), soit 15,6M€ en valeur (baisse du prix moyen de -7%). Cette diminution s'explique par la baisse des chalutiers (-34%) tandis que les fileyeurs et les côtiers ont connu une progression (+9%), par rapport à l'année 2019. La flottille se compose de 9 chalutiers et 79 fileyeurs/côtiers. 86% du tonnage est vendu par internet (84% en 2019). La Plaisance a connu une baisse de fréquentation de -20%, avec 3.591 bateaux de passage sur l'année (4.471 en 2019), du fait de la saison de navigation écourtée et de la faible fréquentation des britanniques. Cependant, le nombre moyen de journées d'escale par bateau de passage ayant augmenté, de 3 jours en 2019 à près de 3,5 jours en 2020, le nombre total de journées d'escale ne diminue que de -11%. Concernant la réparation navale, 721 opérations de manutentions de bateaux ont été réalisées en 2020 (768 en 2019, soit -6%).

Enfin, pour le Commerce, les trafics ferries (Plymouth, Irlande et Bilbao) ont été très impactés par les restrictions de déplacements liées à la crise sanitaire, et ressortent ainsi en forte baisse, avec seulement 66.512 passagers (430.101 en 2019, soit -85%) et 30.994 véhicules (157.858 en 2019, soit -80%). Le trafic marchandises est lui aussi en forte diminution : 163.443 tonnes contre 433.455 tonnes en 2019. Les volumes transportés par ferries sont logiquement en baisse de -73%, tandis que les trafics marchandises par cargos, plus marginaux, ne diminuent eux que de -5%.

Effectifs

Les effectifs du port du Bloscon sont de 58 ETP en 2020, dont 16 pour le Commerce, 6 pour la Plaisance et 36 pour la Pêche (61 ETP en 2019). Du fait de la crise sanitaire, le concessionnaire a eu recours aux dispositifs d'activité partielle, a limité l'intérim, et a développé les mises à disposition entre les différents services.

Finances

Le chiffre d'affaires consolidé de la concession est en forte baisse à 5,3M€ par rapport à 2019 (7,1M€) du fait de l'impact de la crise sanitaire sur les trafics des trois activités Pêche, Plaisance et Commerce. Il faut cependant noter, dans ce contexte, l'optimisation des charges d'exploitation, notamment des frais de personnel, réalisée par le concessionnaire sur 2020. D'autre part, le montant des amortissements des investissements réalisés précédemment (notamment le projet « commerce, pêche, plaisance » achevé en 2014) reste lui très élevé (2,7M€ sur l'exercice). En conséquence, le résultat net apparaît très déficitaire à -2,5M€ (-1,4M€ en 2019). La capacité d'autofinancement (CAF) se détériore également et devient négative à -288K€ (+765K€ en 2019).

Investissements

Au total, le délégataire a réalisé 831K€ d'investissements, dont notamment :

- Révision décennale de la passerelle piétons (426K€)
- Réparation de la poutre d'accostage de la passerelle RoRo (112K€ - partie non prise en charge par les assurances)
- Remise en état des boucliers d'accostage n° 1, 2, 3 et 4 du môle Lemaire (63K€)
- Remplacement de deux aubettes de contrôle compagnie à double contrôle (48K€)

Environnement

En janvier 2020, le port de plaisance a été audité dans le cadre de la certification « Port actif en biodiversité », qui lui a été délivrée par l'AFNOR en février 2020, selon le référentiel « AC J81-032 – Port Actif en Biodiversité : 2018 ». De plus, sa certification « Ports propres » a également été renouvelée en février 2020. Le port de plaisance bénéficie donc de la double certification « Ports propres » et « Port actif en biodiversité ». Enfin, la certification « Ports propres » est également envisagée pour le port de commerce et le port de pêche.

Qualité

En 2020, lors des périodes de confinement, le bureau du port de plaisance est néanmoins resté ouvert et les opérations de manutention pour les professionnels ont été maintenues sur rendez-vous. D'autre part, la criée de Roscoff a fait l'objet d'une inspection sanitaire en novembre 2020, dont le résultat était « très satisfaisant ». Enfin, les réclamations des usagers sont suivies et font l'objet de réponses personnalisées.

1.3 Les ports des Côtes d'Armor

1.3.1 Port de commerce du Légué à Saint-Brieuc

Contrat	Du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2023 – durée 10 ans Concessionnaire : CCI des Côtes d'Armor Région compétente depuis le 1 ^{er} janvier 2017 Contrat global des ports départementaux des Côtes d'Armor
Activité et trafics	Agroalimentaire et engrais : 202 613 tonnes Bois : 59 147 tonnes Argiles : 44 880 tonnes Total : 373 653 tonnes
Effectifs	1 ETP dédié Missions assurées par des salariés affectés à la concession des ports départementaux
Finances	Chiffre d'affaires : 1 054 K€ Résultat net : 77 K€
Investissements	Dragages de l'avant-port : 757K€, subventionnés à hauteur de 277K€ (Région) Pompe immergée bassin incendie : 23K€ Divers équipements portuaires : 17K€
Environnement	Revalorisation de 8% des sédiments prélevés dans le cadre des opérations de dragage de l'avant-port (pistes équinés, travaux publics)
Qualité	Clients globalement satisfaits du port et des services rendus

Activité – Trafic

Entre 2019 et 2020, le port de commerce du Légué a connu une hausse des trafics de +31.6%, hausse observée sur l'ensemble des produits. Les trafics totaux 2020 s'élèvent ainsi à 373.653 tonnes (283.847 tonnes en 2019). Cette augmentation s'explique principalement par la progression du tonnage sur le secteur agroalimentaire et les amendements. Il faut noter également l'émergence d'une nouvelle filière à l'exportation de Combustible Solide de Récupération (CSR) ainsi que de bois broyé pour un total de 23 000 tonnes. L'augmentation du nombre d'escales s'explique en partie par l'incidence du contexte social à Saint-Malo, amenant plusieurs caboteurs à opérer au port du Légué. Le tonnage moyen par escale est de 2.185 tonnes, ce qui confirme l'augmentation de la taille moyenne des caboteurs, en lien avec l'accessibilité de l'avant-port.

Effectifs

En 2020, 1 ETP est dédié à l'exploitation du port de commerce du Légué. De plus, des missions sont également assurées par des salariés de la concession qui interviennent pour l'exploitation de l'ensemble des ports du département (Direction ports et travaux), dans le cadre du contrat global.

Finances

En cohérence avec l'évolution des trafics, le chiffre d'affaires s'établit à 1 054K€ en 2020, contre 850K€ en 2019. Les autres achats et charges externes sont en hausse car ils intègrent 757K€ de dragages de l'avant-port (contre 583K€ en 2019), compensés en partie par une augmentation des subventions (441K€ en 2020, dont 277K€ versés par la Région). Des frais de personnel apparaissent pour un montant de 78K€, correspondant à 1 salarié dédié à l'exploitation du port de commerce. In fine, le résultat net ressort bénéficiaire à +77K€ (+15K€ en 2019). La capacité d'autofinancement est donc également en hausse en 2020, à +180K€ (+81K€ en 2019).

Investissements

Le principal investissement en 2020 concerne les opérations de dragage de l'avant-port (757K€) afin de maintenir son accessibilité aux navires, subventionnées à hauteur de 277K€ par la Région Bretagne et de 164K€ par le Syndicat Mixte du Grand Légué.

De plus, l'acquisition d'une pompe immergée pour le bassin incendie (23K€), et de divers équipements portuaires (17K€) ont également été réalisés sur l'exercice.

Au total, le délégataire a réalisé 797K€ d'investissements.

Environnement

Dans le cadre des opérations de dragage de l'avant-port, une part des sédiments d'origine naturelle est utilisée pour les pistes équestres ou les travaux publics.

Qualité

Les clients se disent globalement satisfaits du port et des services rendus.

1.4 Les ports d'Ille-et-Vilaine

1.4.1 Port de Saint-Malo

a. Concession commerce/pêche des ports de Saint-Malo & Cancale

Contrat	Du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2029 (durée 10 ans) – 1 ^{ère} année du contrat Concessionnaire : SAS EDEIS PORTS SAINT-MALO CANCALE Région compétente depuis le 1 ^{er} janvier 2007
Activité et trafics	Commerce cargos : 666 429 tonnes Pêche : 1 469 tonnes sous criée Commerce ferries : 96 412 tonnes marchandises et véhicules Nombre de passagers en ferries Grande Bretagne : 59 136 Nombre de passagers en ferries îles Anglo-Normandes : 37 113
Effectifs	82 ETP (reprise des personnels) Activité partielle et mises à disposition inter-services
Finances	Chiffre d'affaires : 7 325 K€ Résultat d'exploitation : - 2 872 K€ Contribution exceptionnelle Région de 2 947 K€ (avenant n°1)
Investissements	Travaux d'extension du réseau de fibre optique sur le port Renouvellement des équipements du parking du Terminal ferry du Naye Lancement acquisition trémie dépoussiérée (réduction des émissions)
Environnement	« Opération nettoyage du port » le 21 septembre 2020 Nouveau contrat global pour la gestion des déchets signé en 2020 Consommation eau 45 500 m3 et collecte/traitement de 533 tonnes de déchets Acquisition de véhicules électriques et Bilan GES (454 tonnes Eq. CO2)
Qualité	Traitement des réclamations des usagers Mise en place du nouveau plan de communication

Activité – Trafic

Sur l'activité Commerce, l'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire Covid-19 et les restrictions de déplacements liées. Ainsi, les trafics passagers (ferries, côtiers et croisières) ont diminué de -73% : seulement 300.795 passagers ont transité par le port de Saint-Malo en 2020, contre 1.111.504 en 2019. La baisse s'observe plus particulièrement sur les trafics ferries avec la Grande Bretagne et les îles anglo-normandes, avec respectivement -82% et -91% de passagers, les trafics côtiers résistant mieux. D'autre part, les trafics marchandises sont également en net recul de -44%, à 762.841 tonnes en 2020 (1.289.858 tonnes en 2019), du fait de la baisse des tonnages ferries (-75%) mais aussi des tonnages cargos (-26%) suite à la liquidation de la société Saint-Malo Manutention.

A l'inverse, malgré la crise, l'activité Pêche sur Saint-Malo et Cancale a connu en 2020 une progression de +19% par rapport à 2019, à 1.469 tonnes traitées sur l'année (1.239 tonnes en 2019). Le montant total des transactions enregistrées s'élève ainsi à 3.264K€, soit une hausse de +273K€ par rapport à 2019. Le prix moyen au kilo est donc de 2,21€ (2,41€ en 2019).

Enfin, si l'activité réparation navale a globalement connu une année 2020 favorable dans ce contexte, le remorquage a lui marqué une baisse d'activité corrélative à celle des trafics ferries et cargos.

Effectifs

En 2020, le personnel de la concession représente 82 ETP, dont 49 ouvriers et employés, 16 agents de maîtrise et 17 cadres (ou officiers). Il faut noter que les personnels de l'ancienne concession ont été repris dans le cadre du nouveau contrat de concession. Du fait du contexte de crise, des accords ont pu être négociés afin de maintenir les

rémunérations des salariés en activité partielle tout en développant les mises en services.

Finances

Le chiffre d'affaires de la concession a été très fortement impacté par les conséquences de la crise sanitaire, en cohérence avec les trafics en baisse décrits ci-avant. Ainsi, le chiffre d'affaires 2020 a diminué de -44% et s'élève à 7.325K€ (13.164K€ en 2019). Toutes les activités ont connu une baisse significative de leur chiffre d'affaires, exceptées la réparation navale et la pêche. Il faut cependant noter, dans le même temps, une optimisation des charges d'exploitation par le concessionnaire, tels le recours à l'activité partielle ou la limitation des contrats de prestations, afin de contenir la dégradation de la situation financière de la concession.

Cependant, le résultat d'exploitation 2020 ressort tout de même négatif à -2.9M€ (contre +1.3M€ en 2019), ce qui a conduit la Région à apporter une subvention exceptionnelle de 2.9M€ (avenant n°1), afin de rétablir les comptes du premier exercice de la concession, et permettre un résultat net annuel à l'équilibre (+18K€). In fine, la capacité d'autofinancement de la concession s'élève à 1M€ en 2020.

Investissements

Le contexte de crise sanitaire et la situation financière de la concession ont reporté le démarrage des investissements et projets significatifs du nouveau contrat. Il faut toutefois noter la réalisation des travaux d'extension du réseau de fibre optique sur le port, le renouvellement des équipements du parking du Terminal ferry du Naye, et le lancement de l'acquisition d'une première trémie dépoussiérée permettant de réduire les émissions dans l'air lors des opérations de déchargement de vracs cargos. De plus, le travail sur le projet Pêche s'est amorcé avec la réalisation d'une étude et des échanges avec les acteurs de la filière.

Environnement

Le concessionnaire a mesuré les consommations et les tonnages de déchets collectés/traités sur le port. Ainsi, 45.500m³ d'eau ont été consommés sur 2020 et 533 tonnes de déchets ont été collectés et traités. De même, il a réalisé un premier bilan des gaz à effet de serre du port, qui s'élève à 454 tonnes équivalent CO₂ sur l'année. Le concessionnaire prévoit de poursuivre les évaluations environnementales (diagnostics) et de préparer les certifications (9001, 14001, 45001, 50001, 26000). Il a également réalisé l'acquisition de véhicules électriques, signé un nouveau contrat global de gestion des déchets sur le port et organisé une journée « Opération nettoyage du port » afin de sensibiliser les acteurs à la bonne gestion des déchets.

Qualité

Le concessionnaire réceptionne et traite les réclamations des usagers du port, et prévoit également de lancer une enquête de satisfaction (en cours de préparation).

Enfin, il a mis en place sur 2020 son nouveau plan de communication, qui intègre une identité visuelle fondée sur la charte graphique Région, et qu'il a décliné sur de multiples supports : nouveau site internet, refonte de la signalétique, newsletter, réseaux sociaux, presse...

b. Concession plaisance Vauban

Contrat	Du 1 ^{er} janvier 1970 au 31 décembre 2019 (durée 50 ans) prolongé au 31 décembre 2022 Concessionnaire : CCI d'Ille et Vilaine Région compétente depuis le 1 ^{er} janvier 2007
Activité et trafics	Eléments non communiqués
Effectifs	2 ETP Services supports de la CCI 35
Finances	Chiffre d'affaires : 466 K€ Résultat net : 1 K€
Investissements	Projet Port Vauban (temps passé) et réaménagement plaisance Vauban – 29 K€
Environnement	Eléments non communiqués
Qualité	Eléments non communiqués

Activité – Trafic

Eléments non communiqués

Effectifs

Le personnel affecté au Port de plaisance Vauban est de 2 ETP. De plus, des s
 Vilaine sont mis à disposition de la concession (contributions versées aux services).

Finances

Le chiffre d'affaires 2020 est en diminution de -11% par rapport à 2019, pour s'établir à 466K€. Cette évolution peut s'expliquer par les impacts de la crise Covid-19 sur les activités plaisance. Les charges d'exploitation restent relativement stables en 2020. En conséquence, le résultat net ressort in fine à 1K€, en baisse par rapport à 2019 (61K€), et la capacité d'autofinancement sur l'année s'élève à 85K€.

Investissements

Les investissements réalisés en 2020, pour 29K€, correspondent au temps passé sur le projet Port Vauban et de réaménagement de la plaisance.

c. Concession plaisance des Bas Sablons

Contrat	Du 1 ^{er} janvier 1973 au 31 décembre 2022 – durée 50 ans Concessionnaire : Ville de Saint-Malo Région compétente depuis le 1 ^{er} janvier 2007
Activité et trafics	Nuitées d'escales : 10 778 Emplacements occupés : 1 200
Effectifs	12 agents de la Ville + 12 agents saisonniers en période estivale
Finances	Recettes de gestion : 2 634 K€ Résultat : 87 K€
Investissements	Etudes et honoraires MOE concernant le projet d'extension du port de plaisance et ses interfaces avec l'espace urbain, pour 382K€ Construction de la passerelle PMR sur le ponton F, pour 156K€ Remplacement de platelage et de catways, pour 66K€
Environnement	Bornes individuelles et pompes de récupération des eaux noires Système de récupération des eaux de nettoyage sur l'aire de carénage Déchetterie portuaire permettant la collecte et le tri des déchets spéciaux Obtention de la certification « ports propres » (plan d'actions et audit de certification)
Qualité	Port ouvert 363 jours/an, nombreux blocs sanitaires et équipements portuaires Services aux plaisanciers en escale (kit de bienvenue, questionnaire de satisfaction, information touristique, location de vélos électriques, plan de communication et amélioration de la signalétique).

Activité – Trafic

En 2020, 10.778 nuitées d'escales ont été enregistrées, soit une baisse significative par rapport à 2019 (12.100 nuitées d'escales), ce qui s'explique par l'impact de la crise Covid-19 sur l'accueil des plaisanciers étrangers et notamment britanniques en forte diminution. Il faut cependant souligner que tous les emplacements du port sont occupés (1.200 places) et la liste d'attente, à fin 2020, comptait 1.471 inscrits (38 attributions sur l'année). Afin de favoriser une gestion dynamique des emplacements, le Port propose d'ailleurs, en complément du contrat annuel (1.048 abonnements en 2020), des forfaits mensuels (913 sur l'année), l'adhésion au réseau des ports de plaisance bretons « Passeport Escales » (gratuité pour 20 nuitées dans un port partenaire, 802 escales « offertes » aux usagers malouins en 2020) ou une réduction du tarif de l'abonnement annuel en cas d'absence en période estivale. Enfin, du fait du contexte sanitaire, peu d'évènements nautiques ont pu être organisés en 2020.

Effectifs

Les effectifs se composent en 2020 de 12 agents de la Ville de Saint-Malo, dédiés à l'exploitation du port des Sablons. De plus, cette équipe est renforcée en période estivale par 12 agents saisonniers.

Finances

Les recettes de gestion courante s'élèvent en 2020 à 2.634K€, soit une baisse de -59K€ par rapport à 2019 (2.693K€), du fait des atténuations de charges en forte diminution (non reconduction du CICE), les autres recettes restant à des

niveaux comparables à 2019. Dans le même temps, les dépenses d'exploitation ont augmenté de +110K€, notamment de par l'imposition sur les bénéfices pour 90K€ (indexée sur le résultat 2019). Relativement stables, la concession dégage un résultat de 87K€ (389K€ en 2019), du fait de l'absence de produits exceptionnels et de reprises sur provisions en 2020.

Investissements

Au total, le délégataire a réalisé 604K€ d'investissements en 2020 :

- Les études et honoraires MOE concernant le projet d'extension du port de plaisance et ses interfaces avec l'espace urbain, pour 382K€
- La construction de la passerelle PMR sur le ponton F, pour 156K€
- Le remplacement de platelage et de catways, pour 66K€

Environnement

6 bornes individuelles de récupération des eaux noires, installées sur des pontons renouvelés entre 2002 et 2008 (pontons B/C et E) ont été remises en état en 2020. De plus, des pompes installées sur le ponton d'avitaillement permettent de récupérer les eaux noires et de fond de cale des bateaux, et ont également fait l'objet d'une rénovation en 2020.

D'autre part, l'aire de carénage du Port intègre un système de récupération des eaux de nettoyage et une déchetterie portuaire permettant la collecte et le tri des déchets spéciaux (avec accès digicode réservé aux usagers du port).

Enfin, le port a mené en 2020 une démarche complète de certification « ports propres » (diagnostic, plan d'actions et audit), qui a abouti à l'obtention de la certification pour une durée de 3 ans. Un bilan complet des actions environnementales menées par le port est annexé au rapport annuel.

Qualité

Le port est ouvert 363 jours sur 365 (hors 25 décembre et 1^{er} janvier) et est équipé de 10 blocs sanitaires. En plus des deux bateaux de servitude, une station d'avitaillement en carburant (24h/24), des parcs de stationnement (586 places), une aire de carénage, une cale de carénage (en self-service), deux cales de mises à l'eau, un élévateur à sangles (20 tonnes) et une grue de levage (2,5 tonnes) sont à la disposition des plaisanciers et des entreprises spécialisées pour l'accès au port et l'entretien des bateaux. Un espace client en ligne a également été mis en place en 2020.

Enfin, différents services et prestations ont été proposés aux plaisanciers en escale en 2020 (kit de bienvenue, questionnaire de satisfaction, développement de l'information touristique, location de vélos électriques, plan de communication et amélioration de la signalétique).

L'ensemble des rapports des délégataires pour l'année 2020 sont joints au dossier dématérialisé (accès par la rubrique consulter en ligne).

2. Les aéroports

Le contexte

En 2020, le transport aérien mondial a été marqué par la crise sanitaire Covid et a enregistré un très fort repli du trafic aérien (- 66%). En Europe, on observe la même baisse et le niveau du trafic est au niveau de 1995. En France, le trafic s'affaiblit plus faiblement dans les aéroports régionaux (- 60,3 %) de plus d'1 Mpx que dans les aéroports de proximité (- 65,5 %) et les parisiens (- 69,4 %).

Au niveau régional, Rennes et Brest ont limité leur baisse, tandis que Dinard et Quimper ont vu leur trafic reculer de plus de 80 %.

Evolution du nombre de passagers dans les aéroports de la Région Bretagne

	2019	2020	Evolution 2020/2019 en %
Brest	1 236 121	461 807	- 62,64 %
Rennes	851 976	256 560	- 69,89 %
Dinard	95 639	18 697	- 80,45 %
Quimper	57 707	7 240	- 87,45 %
Total	2 241 443	744 304	- 66,79 %

2.1 Aéroport de Brest

Contrat	Du 1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2036 – durée 20 ans Concessionnaire : Société Aéroport Bretagne Ouest (ABO) Région compétente depuis le 1 ^{er} janvier 2007
Activité et trafics	461 936 pax (-62,6 % /2019) Destinations : Paris (48%), Régions (46%), UE (5%), hors UE (moins de 1%)
Effectifs	169 ETP en moyenne sur l'année, 158 ETP au 31/12/2020
Finances	Chiffre d'affaires : 13 718 K€ EBE : - 2 498 K€ Résultat net : - 3 320 K€
Investissements	Enveloppe de 2 311 K€ : investissements de renouvellement et investissements engagés avant le début de la crise Aucune subvention de la Région en 2020
Environnement	Poursuite de la Charte AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT : plan d'action triennal 2020-2022
Qualité	20 réclamations passagers en 2020, dont 10 concernent le survol de villes et les nuisances sonores

Activité – Trafic

Alors que l'année 2020 avait bien commencé en enregistrant des records de fréquentation en janvier et février, l'aéroport de Brest, comme tout le secteur aérien, a été fortement impacté par la crise sanitaire à partir de mi-mars. Le trafic commercial a été suspendu entre le 25 mars et le 11 mai. Durant cette période l'aéroport de Brest est resté opérationnel pour les vols sanitaires et militaires. A partir du 11 mai, le trafic national a été maintenu avec des ajustements selon les mesures gouvernementales de confinement. Le second confinement est venu à nouveau interrompre le trafic à partir du 30 octobre.

En 2020, l'aéroport de Brest a accueilli 461 936 passagers, soit une baisse historique de -62,6% par rapport à 2019 atteignant ainsi un niveau de trafic identique à celui de 1988. Cette baisse de trafic reste inférieure à la moyenne nationale de -67,3% et à la plupart des aéroports régionaux. Au classement des aéroports français, Brest est passé de la 16^{ème} à la 17^{ème} place. Le nombre de mouvements commerciaux a été divisé par deux, soit 6 749 mouvements en 2020.

Les deux destinations parisiennes, qui concentrent 48 % du trafic, ont vu leur activité reculer de 60,4%. Malgré un net repli du trafic, Lyon et Marseille restent en tête du classement parmi les destinations régionales. Dans ce contexte économique et sanitaire difficile, l'aéroport accueille une nouvelle compagnie, TRANSAVIA, filiale du groupe AIR FRANCE qui propose depuis le 18 décembre quatre destinations du sud de la France : Marseille, Montpellier, Nice et Toulouse. La compagnie VOLOTEA a également inauguré en juillet 2020 une nouvelle ligne vers Nice.

Sur la saison automne-hiver 2020, 14 destinations ont été proposées contre 48 l'année précédente. Les lignes internationales sont demeurées à l'arrêt depuis mars 2020 sauf la ligne pour Porto rouverte en juillet 2020.

Effectifs

L'aéroport de Brest emploie 158 ETP au 31/12/2019, contre 170 au 31/12/2019. Avec la crise économique provoquée par l'épidémie de Covid-19, un plan de départ volontaire a été mis en place et neuf contrats ont fait l'objet d'une rupture conventionnelle.

L'effectif comprend 34% de femmes et 100 % de CDI et/ou statutaires (CCI).

Finances

Le chiffre d'affaires global de l'aéroport de Brest s'élève à 13 718 K€ en 2019, soit une diminution de-42% par rapport à 2019. Le chiffre d'affaires aéronautique (taxe aéroport, redevances aéronautiques et assistance en escale) est de 10 097 K€ en 2020 (-42 % par rapport à 2019), soit 74% du CA contre 73% en 2019. Les activités extra-aéronautiques (parking, locations, redevances commerciales, etc.) chutent de 43% et représentent 3 621 K€ de recettes.

Les charges d'exploitation ont été adaptées suite à la baisse d'activité liée à la crise sanitaire et baissent de 23 % pour atteindre 18,6 M€ en 2020. Cette diminution s'explique par la baisse des achats de fluides (eau, électricité, gaz...), la réduction du poste d'entretien et maintenance au strict minimum, l'interruption du recours à l'intérim, la réduction

des déplacements, réceptions, la baisse du contrôle filtrage en lien avec l'activité, la baisse du support marketing en lien avec la baisse du nombre de passagers.

Les frais de personnel (inclus intérim et frais de siège) sont en baisse de 24 % du fait de l'interruption du recours à l'intérim, de la mise en place d'un plan de départ volontaire, de l'exonération des cotisations patronales, du recours à l'activité partielle.

Ces réductions de charges restent cependant insuffisantes pour compenser la baisse d'activité et l'EBE (excédent brut d'exploitation) se dégrade fortement pour atteindre - 2 498 K€.

La prise en compte des intérêts d'emprunt (542 K€) et des produits exceptionnels amène à constater un déficit de - 3 320 K€, résultat évidemment inférieur à 2019 (277 K€) et au contrat (393 K€).

La capacité d'autofinancement est négative à hauteur de - 2 200 K€ pour l'exercice 2020.

Investissements

Les investissements 2020 d'un montant de 2 311 K€ et entièrement autofinancés, se sont concentrés sur :

- Mise aux normes du tri bagages : 1 490 K€
- Renouvellement des escabeaux : 206 K€
- Bâtiments modulaires : 133 K€
- Péril animalier : 85 K€
- Acquisition porte palette : 71 K€

Environnement

Une charte environnementale a été signée en 2017 afin d'orienter et de modifier certains modes de consommation et de production. Elle découle sur un plan d'action basé sur les engagements suivants :

- Mise en place d'un système de management de l'environnement en vue d'obtenir la certification ISO 14001 en 2020, avec un objectif ISO 26000 en 2022.
- Amélioration de la valorisation des déchets : en 2020, stable par rapport à 2019 (77% vs 78% en 2019).
- Des actions en faveur de la biodiversité sur la plateforme : abandon des produits phytosanitaires depuis 2017, réalisation d'un diagnostic de « continuité écologique » en 2018-2019 (157 espèces de faune et 162 données de flore identifiées), journée de formation du personnel sur la diversité écologique
- La gestion avec les riverains des cas de nuisance liées au bruit,
- L'information du public sur les actions environnementales de l'aéroport,
- La réduction des impacts sur l'eau avec l'utilisation de kits anti-pollution,
- La réduction de la consommation énergétique avec l'identification des installations énergivores et la mise en place d'un suivi des consommations,
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre : obtention du niveau 1 de l'ACA et objectif de passer en niveau 2. En 2020, les émissions de CO2 s'élèvent à 277 tonnes.

Qualité

La chute du trafic en 2020 a dégradé la situation financière de l'aéroport à tel point que seuls les investissements incontournables et obligatoires ont pu être engagés : aucun investissement visant directement à améliorer le parcours passager n'a été réalisé sur 2020. Par ailleurs, aucune enquête de satisfaction n'a été menée en 2020 à l'aéroport de Brest. L'aéroport a reçu 20 réclamations en 2020 contre 50 en 2019. 50% des réclamations sont liées aux nuisances sonores et au survol de zones habitées.

2.2 Aéroport de Quimper

Contrat	Du 1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2036 – durée 20 ans Concessionnaire : Société Aéroport de Cornouaille (ADC) Région compétente depuis le 1 ^{er} janvier 2007
Activité et trafics	7 284 pax en 2020 (-87% par rapport à 2019) Destinations : principalement Paris Orly en 2020, via l'OSP
Effectifs	19,5 ETP au 31/12/2020
Finances	Chiffre d'affaires : 1 455 K€ Résultat net : - 765 K€
Investissements	Enveloppe de 224 K€ dont 22 K€ pour la remise à niveau de la plateforme
Environnement	Plan d'actions commun avec l'aéroport de Brest Poursuite de la Charte AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT : plan d'action triennal 2020-2022
Qualité	4 réclamations passagers en 2020, dont 3 concernent le survol de villes et les nuisances sonores

Activité – Trafic

En 2019, la ligne HOP ! vers Orly avait été interrompue début septembre 2019 et rouverte fin novembre 2019 sous OSP opérée par la compagnie CHALAIR, proposant des vols sur une base de 18 vols par semaine. Cette reprise lente et progressive du trafic se poursuivait en 2020, jusqu'à ce que la crise sanitaire ne vienne interrompre ce mouvement. Le trafic aérien s'est en effet effondré dès le 17 mars 2020 à l'annonce du premier confinement. Le trafic commercial a repris le 1^{er} juillet de façon graduelle grâce à la liaison Quimper-Paris mais la crise sanitaire a fortement impacté la saison estivale pour l'aéroport de Quimper. Il n'y a pas eu de vols vers Londres et les lignes estivales historiques vers Figari et Nice n'ont pas été reconduites en 2020.

Ainsi, en 2020, le trafic enregistre 7 284 passagers en 2020, soit une baisse de - 87,4% par rapport à 2019.

Effectifs

L'aéroport de Quimper emploie 20 ETP au 31/12/2020 (- 3 ETP par rapport à 2019), dont 8 agents du Service de Sauvetage et de Lutte contre les Incendies des Aéronefs (SSLIA). L'effectif comprend 33% de femmes environ et 100 % de CDI.

Finances

Le chiffres d'affaires réalisé par l'aéroport de Quimper s'élève à 1 455 K€, contre 2 743 K€ en 2019. Malgré la chute de l'activité, il ne baisse que de 47% grâce au maintien des redevances domaniales et à la part importante des missions régaliennes. Bien que des postes de charges diminuent, notamment celui des charges de personnel grâce au chômage partiel et aux allègements de charges, cela ne permet pas de compenser la perte de chiffre d'affaires. Le résultat net dégagé en 2020 est déficitaire à hauteur de - 765 K€ (- 16 K€ en 2019, nonobstant la subvention exceptionnelle de 500 K€ accordée par la Région).

Investissements

Les investissements 2020 d'un montant de 224 K€ se sont concentrés sur :

- La maintenance de l'ILS (bagage piste) 74 K€
- Le poste IFBS (Inspection filtrage bagage de soute) 110 K€

La Région Bretagne a versé une subvention à hauteur de 22 K€ sur des investissements de remise à niveau.

Environnement

En commun sur les 2 plateformes de Brest et de Quimper, une charte environnementale a été signée en 2017 afin d'orienter et de modifier certains modes de consommation et de production. Elle découle sur un plan d'action basé sur les engagements suivants :

- Mise en place d'un système de management de l'environnement en vue d'obtenir la certification ISO 14001 en 2020, avec un objectif ISO 26000 en 2022 (renouvellement reporté en raison de la crise sanitaire)

- Amélioration de la valorisation des déchets,
- Des actions en faveur de la biodiversité sur la plateforme : le diagnostic de « continuité écologique » et d'études faunes et flore sera intégré dans le plan de gestion aéroportuaire en 2021
- La gestion avec les riverains des cas de nuisance liées au bruit : 3 plaintes recensées en 2020 avec réponse apportée pour chacune,
- L'information du public sur les actions environnementales de l'aéroport,
- La réduction des impacts sur l'eau avec l'utilisation de kits anti-pollution : analyse des eaux pluviales réalisées en mai 2020 conformes à la réglementation,
- La réduction de la consommation énergétique avec l'identification des installations énergivores et la mise en place d'un suivi des consommations,
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre : obtention du niveau 1 de l'ACA et objectif de passer en niveau 2.

Qualité

Aucune enquête de satisfaction n'a été menée en 2020 à l'aéroport de Quimper. L'aéroport a reçu 4 réclamations en 2020 contre 50 en 2019. Les 3/4 des réclamations sont liées aux nuisances sonores et au survol de zones habitées.

2.3 Aéroports de Rennes et Dinard

Contrat	Du 1 ^{er} mars 2010 au 31 décembre 2024 – durée 15 ans Concessionnaire : Société d'Exploitation des Aéroports de Rennes et Dinard (SEARD) Région compétente depuis le 1 ^{er} janvier 2007
Activité et trafics	Rennes : 256 532 pax / Dinard : 18 572 pax Destinations au départ de Rennes : Lyon, Paris CDG, puis Toulouse, Marseille et Nice Au départ de Dinard : Londres Stansted (82%)
Effectifs	140 ETP AU 31/12/2019 (81 à Rennes, 31 à Dinard et 29 mutualisés)
Finances	Chiffre d'affaires : 11 514 K€ EBE : - 1 092 K€ Résultat net : 1 082 K€
Investissements	Montant de 12,8M€ rénovation de la piste principale 10,1M€, extension parking P3 pour 2,3M€, mise aux normes de l'EDS pour 1,7M€, matériel de piste, caméras... Une participation de 10M€ a été apportée par la Région
Environnement	Actions en faveur de la biodiversité (paillage balises, fauchage naturel, ...) Travail sur de nouvelles trajectoires de décollage vers l'ouest en Comm. Consult. Environnement Rennes certifié ACA 2 et Dinard ACA 1, les 2 plateformes certifiées ISO 14001
Qualité	Indicateur ponctualité : 98,4% à Rennes et 99,4% à Dinard (objectif contractuel : 95%) Pas d'enquête de satisfaction clients menée en 2020 en raison du COVID Aucune anomalie sur les 11 audits menés en 2020 par les compagnies aériennes

Activité – Trafic

L'aéroport de Rennes a été doublement impacté en 2020, par la fermeture de la piste le 2 mars pour des travaux de rénovation programmés, et surtout par la crise sanitaire à compter du 17 mars. Il a perdu 70% de ses passagers, comme les autres aéroports de sa taille, et le trafic de 2020 est revenu au niveau de 1996 avec 256 532 passagers, soit un « retour en arrière » de 24 ans. Dans le classement national, Rennes recule d'une place et devient le 19^{ème} aéroport de France. Alors qu'il y avait 17 aéroports millionnaires en 2019 (trafic supérieur à 1 million de pax), il n'y en a plus que 10 en 2020.

Après les mois de janvier et février 2020, qui se sont déroulés dans la continuité de 2019, le trafic passagers s'est progressivement effondré au mois de mars, avec la mise en place des interdictions gouvernementales de déplacements domestiques et internationaux. Après plusieurs mois d'arrêt total de l'activité, les vols ont repris progressivement en juin-juillet à Rennes et Dinard. L'été 2020 a été dynamique avec le retour de trois compagnies, AIR FRANCE, EASYJET et VOLOTEA à Rennes, et un programme de vols encourageant, puis la demande à la rentrée de septembre n'a pas été au rendez-vous, et la deuxième vague de la crise sanitaire a mis l'activité quasiment à l'arrêt.

Malgré le contexte, l'aéroport de Rennes a pu proposer pour Noël 2020, 2 nouvelles compagnies et 3 nouvelles lignes : TRANSAVIA vers Montpellier, EASYJET vers Toulouse, et AIR ARABIA vers Casablanca.

Le trafic domestique est le moins touché par les restrictions de déplacement liées à la crise et sa baisse de 64,4% est liée à l'interruption des lignes de mars à juin 2020, puis en novembre 2020. La première ligne de l'aéroport de Rennes reste celle de Lyon (opérée par AIR France) et on note qu'elle a été moins impactée que celle de Paris CDG en 2020, qui sert principalement à alimenter le hub AIR FRANCE de Roissy pour les destinations à l'international.

Le trafic international affiche un recul de 84,2%, plus important en raison des restrictions mises en place pour limiter la mobilité à l'international. À cela s'ajoute la faillite de FLYBE qui entraîne l'arrêt de plusieurs dessertes entre l'aéroport de Rennes et le Royaume-Uni. Genève est la première destination internationale desservie par Rennes en 2020, devant Amsterdam. Les lignes vers Barcelone, Londres-Southend et Madrid n'ont pas redémarré en septembre.

En avril et juin 2020, aucun vol régulier n'a pu être opéré par RYANAIR entre Dinard et le Royaume-Uni, en raison des restrictions sanitaires. Les vols ont pu redémarrer en juillet, vers Londres-Stansted et Nottingham East Midlands, avec une offre largement inférieure à 2019. À la fin de la saison été, la compagnie aérienne n'a pas souhaité poursuivre ses opérations sur la plateforme de Dinard et les vols RYANAIR à Dinard se sont arrêtés de façon permanente au mois d'octobre, tournant ainsi la page de plus de 20 ans d'accueil de la compagnie historique à Dinard. L'aéroport a accueilli 18 572 passagers en 2020, en baisse de 80,6%.

La compagnie RYANAIR a généré 94,6% du trafic de l'Aéroport de Dinard en 2020. Au total, le trafic de RYANAIR a reculé de 81,4% en 2020 par rapport à l'année précédente.

L'activité du transport de marchandises sur Rennes termine l'année 2020 en baisse de 11,6% par rapport à 2019 en termes de tonnage, contre une moyenne de 15,8% dans les aéroports métropolitains. Cette diminution est due en grande partie à la fermeture de la piste principale pour travaux (prolongés en raison de la pandémie), ayant entraîné la suspension des vols pendant plus de 2 mois. Sur la période de janvier à février, et de juin à décembre (hors fermeture piste), les tonnages ont globalement augmenté de +9% par rapport à 2019.

On note que Chronopost a repris une activité régulière sur la plateforme rennaise, aux côtés d'UPS et de FedEx, qui ont profité de l'essor du e-commerce, en dehors des 2 mois de fermeture de la piste. Grâce à leur présence, l'aéroport de Rennes conforte sa position de plateforme la plus importante de Bretagne en matière de fret express. L'activité de fret camionné, qui a pu poursuivre son activité pendant la fermeture de piste, clôt l'année 2020 une hausse de 46,3% par rapport à 2019. Pour le fret aérien, l'aéroport de Rennes se hisse à la 8ème place dans le classement des aéroports régionaux français, hors Paris.

Effectifs

Au 31/12/2020, la SEARD emploie 140 collaborateurs, dont 81 à Rennes, 31 à Dinard et 29 au sein de services mutualisés. Il n'y a eu aucune embauche en 2020 et 16 personnes ont quitté la société. L'effectif comprend 44% de femmes et 100% de CDI. L'âge moyen des salariés est de 45 ans. 77% de l'effectif est à temps complet. Parmi les 10 rémunérations les plus élevées de la société, 5 sont versées à des femmes. L'indice d'égalité hommes-femmes publié au 1^{er} mars 2020 affiche un score de 83 points sur 100.

Une réserve de participation des salariés a été constituée en 2020 pour 201 810 euros et le montant moyen attribué à chaque salarié est de 1 092 euros.

Les actions de formation ont concerné 144 salariés en 2020, ce qui représente 4 718 heures de formation contre 5 041 heures en 2019.

Finances

Le chiffre d'affaires global (CA) de la SEARD s'élève à 11 514 K€ en 2020, soit une chute de 45% par rapport à 2019. Les recettes domaniales ont évité que le CA baisse dans les mêmes proportions que le trafic.

Dans ce contexte 2020 de crise, les charges d'exploitation ont été drastiquement diminuées : les charges de personnel ont baissé de 28%, grâce à plusieurs mesures : aucun départ n'a été remplacé, le dispositif d'activité partielle a été activé dès la mi-mars (économie de 700 K€, plus les aides d'Etat de 650 K€) et les dispositifs d'exonération et de crédit de paiement sur les charges Urssaf, adoptés par le gouvernement, ont pu être mobilisés pour environ 600 K€. Le recours à l'intérim a été totalement stoppé en mars et les autres contrats de prestation ont été négociés à la baisse. Globalement, malgré des économies réalisées sur les charges d'exploitation pour 20%, l'EBE (excédent brut d'exploitation) est très dégradé -1,1 M€. Le résultat d'exploitation s'équilibre ensuite à 1,25 M€, grâce à la redevance concessive variable, qui fait l'objet d'une reprise par la SEARD pour 3,4M€ en raison d'un l'EBE exécuté inférieur à l'EBE contractuel.

Le résultat net de la SEARD s'élève à 1,08 M€, contre 1,07 M€ l'année précédente, ce qui représente un taux de rentabilité de 9,4% du CA, contre 5% en 2019.

Investissements

La SEARD a réalisé 12,8 M€ d'investissements en 2020, parmi lesquels :

- Rénovation piste principale, élargissement raquettes et balisage 10 090 K€ études réalisées en 2019
- Extension du parking P3 (+420 places et 17 bornes électriques) 2 295 K€ commencé en 2019, livré 2020
- Mise en conformité de l'EDS : démontage des convoyeurs, EDS 3 1 680 K€
- Matériel de piste, dont 2 tracteurs passés en électrique 219 K€

Ces investissements ont bénéficié d'une subvention de 10 000 K€ de la Région Bretagne.

De plus, la SEARD a engagé 460 K€ au titre des dépenses de gros entretien et de renouvellement (GER) sur les postes suivants :

en K€	Rennes	Dinard
infrastructures et balisage : débroussaillage, réfection balisage...	62	23
infrastructures zone publique : maintenance barrières...	15	33
bâtiments : locaux, ascenseurs, portes automatiques...	123	32
équipements mécaniques, matériel de piste et SSLIA	143	26
informatique, téléphonie	3	-
GER total	460	

Environnement

La politique environnementale de la SEARD s'inscrit dans le prolongement de celle du Groupe Vinci, actionnaire à 49% de la SEARD. Elle a mis en place un dispositif de développement durable basé sur 3 axes : l'environnement, le champ sociétal et le domaine social.

Sur le volet environnemental, les plateformes de Rennes et Dinard sont certifiées ISO 14001 depuis 2013 et 2014.

A Dinard, un partenariat avec l'association Bretagne Vivante a été mis en œuvre pour le maintien d'une espèce végétale protégée, l'orchidée, présente sur l'aéroport. L'Association Cœur Emeraude a pris en charge depuis 2015 le nettoyage écologique de ce terrain et depuis 2016 a fait introduire des moutons et des chèvres pour l'entretien de l'espace. Un partenariat avec l'ONF permet également un entretien maîtrisé et raisonné des espaces boisés. Enfin, le dispositif de bâches autour des feux de balisage, en remplacement des produits phytosanitaires de désherbage, a été validé en 2020 après une année d'expérimentation.

A Rennes, la SEARD a mis en place un plan de fauchage des zones herbeuses (broyage et fauchage) permettant la création d'une biodiversité et procède à une tonte annuelle tardive au lieu de plusieurs précédemment.

En ce qui concerne la ressource en eau, à Rennes, la totalité des eaux pluviales de l'aéroport sont récupérées, régularisées et traitées. A Dinard, trois bassins ont été créés afin de réguler et traiter les eaux pluviales. La filtration est réalisée dans un massif constitué de graviers lavés sur lequel sont plantés des Typhas Latifolia. Ces plantes assurent l'oxygénation du massif et favorisent la dégradation de la pollution. Les robinets de Rennes sont automatiques.

En ce qui concerne les consommations d'énergie, l'eau chaude a été supprimée dans les sanitaires de l'aérogare passagers de Dinard. A Rennes, le balisage a été entièrement passé en LED lors de réfection de la piste et des équipements moins énergivores ont été mis en place. 10% de l'électricité consommée sur les 2 plateformes est d'origine verte.

Même si en 2020 les conditions sanitaires n'ont pas permis d'actions fortes en termes de sensibilisation du personnel, l'équipe d'ambassadeurs environnement créée en 2013 reste active et continue d'encourager les bonnes pratiques au sein même de leurs services et auprès des partenaires de nos plateformes. Les Fiches d'Observations Terrain (FOT) ont été maintenues au rythme d'une par service chaque mois.

En décembre 2020, l'aéroport de Rennes a organisé en visioconférence une Commission consultative de l'environnement, lors de laquelle il a été présenté par le SNA une nouvelle trajectoire permettant un survol moins important des communes ; ces propositions de trajectoires feront l'objet d'une concertation en 2021 avec les maires des communes déjà impactés et ceux pouvant le devenir. Le « formulaire de nuisances sonores » mis en ligne en 2018 par la SEARD a permis d'enregistrer 28 plaintes sur 2020 (14 plaignants) pour nuisance sonore/pollution (dont 15 sur Moigné).

En 2020, l'aéroport de Rennes a maintenu son niveau 2 de l'ACA tandis que Dinard, impacté par sa baisse de trafic est repassé au niveau 1 et ce malgré des efforts pour la réduction de ses consommations (mesure des émissions carbone).

Qualité

Sur l'ensemble des vols au départ de Rennes, la ponctualité relevant de la responsabilité de la compagnie aérienne, la ponctualité relative aux vols de moins de 15 minutes a atteint 98,2% (contre 98,5% en 2019). Sur la plateforme de Dinard, le même score s'est établi à 99,5 % (contre 99,6 %). Il s'agit d'un résultat satisfaisant supérieur aux exigences contractuelles des compagnies aériennes qui est de 95 % de ponctualité.

Les compagnies aériennes procèdent également à des audits portant sur les aspects techniques, formation, sûreté-sécurité et conformité des procédures. En 2020, les 11 audits réalisés à Rennes par les compagnies n'ont mis en évidence aucun écart significatif dans l'application des services fournis

Aucune enquête-passagers n'a été réalisée en 2020, en raison de la crise sanitaire.

L'ensemble des rapports des déléguaires pour l'année 2020 sont joints au dossier dématérialisé (accès par la rubrique consulter en ligne).

3. Les liaisons maritimes

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe) promulguée le 7 août 2015, a modifié le code des transports réguliers publics de personnes et de biens pour les dessertes des îles des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Région Bretagne est compétente pour organiser, les liaisons maritimes vers les îles de Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Groix, Belle-Ile-en-Mer, Houat, Hoëdic et Arz. L'absence d'initiative privée et la loi ainsi modifiée, légitimant son intervention en la matière.

En 2020, l'ensemble des services de dessertes des îles ont été impactés par la crise sanitaire. Pour l'ensemble des îles, des plans de transports adaptés ont été mis en place. Ces plans de transports se traduisent par des évolutions des niveaux de services avec également des limitations des capacités d'embarquement de passagers et la mise en place de protocoles sanitaires pour limiter les risques de contamination à bord des navires. Les plans de transports adaptés ont régulièrement évolué en concertation avec les élus des communes insulaires, les services de l'Etat et les délégataires.

3.1 La desserte en passagers de l'île de Bréhat

La desserte pour l'exploitation du service public de passagers entre le port de l'Arcouest sur la commune de Ploubazlanec et le Port Clos sur l'île de Bréhat fait l'objet d'une convention conclue pour une durée de 10 ans depuis le 1^{er} septembre 2011 jusqu'au 31 août 2021, avec la SAS Les Vedettes de Bréhat. Les services sont assurés par des navires, propriété de l'exploitant, 5 vedettes étant mises à disposition pour assurer la desserte de l'île.

Par ailleurs, la desserte en passagers et en marchandises de l'île de Bréhat faisant l'objet de deux délégations de services publics arrivant à échéance à des dates différentes (31 août 2021 et 31 décembre 2021), la Région a souhaité, en 2020, dans un but de rationalisation de la procédure, faire converger les dates d'échéance des deux contrats en prorogeant de 4 mois la desserte en passagers, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Pour l'année 2020, 7 453 rotations ont été réalisées pour transporter 580 315 passagers sur la ligne de Bréhat (10 102 rotations et 780 971 passagers transportés en 2019). La fréquentation globale est en baisse de -25.69%, soit 200 656 passagers de moins transportés par rapport à 2019. L'analyse des chiffres montre que les deux confinements, les restrictions de circulation jusqu'en juin et l'absence de certains services sur l'île (restaurants), sont logiquement responsables de cette forte baisse. Par ailleurs, en accord avec les élus bréhatins et les services de l'Etat, l'île n'a pas été desservie certains jours ; néanmoins, une permanence d'urgence, en lien avec la SNSM, a toujours été maintenue. L'affluence a, en revanche, été très forte de la dernière semaine de juin à la mi-août et a pu, certains jours, générer des phénomènes de saturation de l'île.

On constate, en effet, que l'ensemble des mois de l'année 2020, à l'exception des mois de janvier et de juillet (respectivement + 33,72% et + 11,29% de fréquentation par rapport à 2019), enregistrent une baisse plus ou moins importante de fréquentation. Il en résulte notamment, du fait du premier confinement du 17 mars au 3 mai 2020, une baisse de la fréquentation de l'île de - 70,76% en mars, - 98,51% en avril et de - 72,11% en mai. Pour les mois d'été, la sortie du 1^{er} confinement a conduit à une forte affluence touristique début juillet sur l'île (+ 11,29% par rapport à 2019), mais la fréquentation a chuté en août (-10,61% par rapport à 2019). De plus, les services privés en concurrence de la délégation de service public ont repris leurs activités début juillet limitant en partie la reprise de la fréquentation du service public. Par ailleurs, concernant plus spécifiquement la population insulaire, une baisse de fréquentation de -9,58 % est à noter (54 481 passagers insulaires en 2020 contre 60 250 passagers insulaires en 2019).

La répartition des 580 315 passagers pour l'année 2020 est la suivante :

- 54 481 insulaires (9,39% des passagers),
- 525 834 touristes (90,61% des passagers).

Sur l'année 2020, l'analyse financière fait ressortir un chiffre d'affaires de 1 660 809,73 € HT contre 1 957 225,46 € HT en 2019. Le résultat dégagé sur le périmètre de la DSP est de nouveau négatif avec - 380 316,58 € HT. Le total des charges pour l'année 2020 s'élève à 2 041 126,31 € HT contre 2 173 050,83 € HT pour 2019, soit une baisse de - 6,07%.

Le déficit net d'exploitation aurait pu être plus important que celui constaté si le délégataire n'avait pas procédé à la recherche d'économies sur les services et si la fréquentation de l'été 2020 n'avait pas été satisfaisante. Le recours au chômage partiel pour une partie des salariés, en particulier les sédentaires, et les exonérations de charges ont également permis d'amoindrir les déficits d'exploitation.

Si le contrat ne prévoit pas de contribution financière de la part de la Région Bretagne, une concertation a été organisée avec le délégataire en fin d'année dans le but de compenser les déficits de la société. Les comptes de la société « Les Vedettes de Bréhat » étant, en 2020, à l'équilibre, la Région n'a pas versé de compensation financière d'imprévision pour équilibrer les comptes d'exploitation.

3.2 La desserte en marchandises de l'île de Bréhat

L'exploitation de la barge de Bréhat pour le transport de marchandises a été confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor. Le contrat de délégation de service public a été signé le 20 décembre 2011 pour une durée de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2021. Par une délibération en date du 29 janvier 2021, la commune de Bréhat a délibéré et manifesté son intention de se voir déléguer, par la Région Bretagne, la compétence en matière de desserte maritime des marchandises. Par avenant n°3 au contrat de délégation, la Région a alors prolongé d'une année supplémentaire le contrat de délégation de dessertes en marchandises de l'île de Bréhat afin de définir les modalités de la délégation de compétence à la commune.

Concernant le nombre de transports de la barge, ces derniers ont, du fait de la crise sanitaire, augmenté de +15.22% en 2020 par rapport à 2019, soit 212 transports contre 184. Le volume transporté est de 3 900 tonnes en 2020 contre 3 250 tonnes en 2019. Cette hausse de +20% de tonnage est due principalement au transport de produits frais et à l'arrêt des activités du transporteur privé concurrent pendant le premier confinement.

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 181 315.99 € HT, il est en hausse de +21.76% par rapport à 2019 (148 917.96 € HT).

Une subvention forfaitaire de 80 000 € TTC a été versée sur l'exercice 2020 par la Région Bretagne, et ce, conformément au contrat de délégation de service public en cours.

3.3 La desserte en marchandises de l'île de Batz

La desserte maritime entre l'île de Batz et le continent est exploitée depuis le 1^{er} janvier 2016 par la SARL Transport de fret via un contrat de délégation de service public, pour une durée de 7 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022. L'année 2020 constitue donc la cinquième année d'exploitation du contrat.

L'objet de cette convention est de confier à un prestataire, en l'occurrence la SARL Transport de fret, la gestion et l'exploitation du service de transport maritime de marchandises entre l'île de Batz et le continent, et ce, afin de répondre aux enjeux de continuité territoriale et de développement local insulaire.

La barge « François André » propriété de la Région est mise à disposition du délégataire, ainsi qu'un entrepôt de stockage (à Roscoff), des locaux à l'île de Batz, mais également divers matériels afin de rendre à l'usager un service de qualité.

Le chiffre d'affaires pour l'année 2020 pour le transport de marchandises est de 221 977 € HT, contre 272 455 € HT pour 2019, et enregistre donc une baisse de -18.53%.

Cette baisse s'explique par les effets de la crise sanitaire qui a eu un impact sur le transport de matériaux de construction du fait de la fermeture de fournisseurs locaux pendant le premier confinement, mais également sur le transport des véhicules d'entreprises puisque les entreprises, notamment du bâtiment, n'ont pas travaillé pendant le premier confinement. Enfin, le transport des produits alimentaires et de restauration a également enregistré une baisse puisque ces secteurs ont, comme beaucoup d'autres, été impactés par la crise sanitaire. Néanmoins, du fait de la pandémie, le transport de colis enregistre, lui, une hausse.

Le nombre de rotations a, de ce fait, diminué pour passer de 394 en 2019 à 351 en 2020 (-10.91%).

A noter que la contribution financière annuelle de la Région pour 2020 s'est élevée à 247 372 € HT, et ce, conformément aux engagements contractuels.

3.4 La desserte de Molène, Ouessant et Sein

Depuis le 1^{er} janvier 2017, et pour une durée de 4 ans (de janvier 2017 à décembre 2020), reconductible 1 année (janvier 2021 à décembre 2021), soit une période maximale de 5 ans, la desserte maritime en passagers et en marchandises des îles de Molène, Ouessant et Sein a été confiée à la Société Keolis, titulaire de la délégation de service public. Le délégataire utilise les termes « Compagnie Maritime Penn-ar-Bed » à titre de nom commercial et d'enseigne durant toute la durée de la convention. L'exploitation de la desserte maritime répond à deux préoccupations que sont la continuité territoriale et le développement local des îles desservies par le contrat.

La Région Bretagne, en qualité d'autorité délégante, met à la disposition de son exécutif une barge marchandises.

Le transport de passagers pour la desserte de Molène et Ouessant, appelée Ligne Nord, est assurée depuis les ports continentaux de Brest, le Conquet et Camaret ; quant à la desserte de l'île de Sein, Ligne Sud, elle est assurée au départ des ports continentaux de Sainte Evette à Audierne - Esquibien ou de Douarnenez (en cas de situation météorologique dégradée) et de Camaret en saison estivale.

Le transport des marchandises est assuré pour toutes les îles du lundi au vendredi de manière régulière.

La fréquentation cumulée pour l'année 2020 est de 271 670 passagers contre 351 433 passagers en 2019, soit 79 763 passagers en moins (-23.50%).

La répartition du trafic insulaires - touristes pour 2020 dans le trafic global est la suivante :

	Molène			Ouessant			Sein		
	2019	2020	% évolution	2019	2020	% évolution	2019	2020	% évolution
Insulaires	14 221	11 644	-18.12%	48 749	35 112	-27.97%	14 249	11 505	-19.26%
Touristes	34 653	23 152	-33.19%	168 385	127 459	-24.31%	74 903	62 798	-16.16%
Total	48 874	34 796	-28.80%	217 134	162 571	-25.13%	89 152	74 303	-16.66%

Remarque : le nombre de passagers diffère selon le type de suivi utilisé (cf. double comptage de passages inter îles donc écart pour 2019 de 3 727 passagers et pour 2020 de 3 534 passagers).

La fréquentation des passagers insulaires, toutes lignes confondues pour 2020, est en baisse de -24.55% du fait de la pandémie et des confinements (-18.12% pour Molène, -27.97% pour Ouessant et -19.26% pour Sein).

La fréquentation toutes îles confondues des passagers touristes a également diminuée de -23.22% entre 2019 et 2020, de façon marquée pour les trois îles (-33.19% pour Molène, -24.31% pour Ouessant et -16.16% pour Sein).

Le nombre de rotations toutes liaisons confondues (passagers et marchandises) sur l'année 2020 est en très forte baisse, on enregistre 1 185 rotations sur 2020 contre 1 476 en 2019 (-291 rotations). Cette diminution concerne surtout le transport de passagers (1 070 rotations en 2020 contre 1 356 rotations en 2019), puisque le nombre de rotations pour le transport de marchandises a peu diminué (115 rotations en 2020 contre 120 rotations en 2019). Cette diminution est évidemment due à la crise sanitaire, l'écart le plus important se trouvant au 2^{ème} trimestre avec 230 rotations de moins par rapport à 2019 du fait du premier confinement. De plus, du 16 mars au 10 mai 2020, seules deux rotations hebdomadaires ont été assurées, les mardis et jeudis. Aucune traversée n'a également eu lieu au départ de Camaret avant le 7 juillet. Enfin, une baisse a aussi été enregistrée lors du deuxième confinement qui s'est traduit par une annulation des rotations les samedis et dimanches sur la ligne Sud, et une annulation des rotations les samedis sur la ligne Nord.

Le tonnage marchandises transportées pour 2020 est inférieur au niveau de 2019 pour la ligne Nord avec 27 tonnes par jour en 2020 contre 33 tonnes l'année précédente, mais est en hausse pour la ligne Sud avec 3.7 tonnes par jour contre 3.4 tonnes en 2019.

Le chiffre d'affaires pour l'année 2020, hors compensation financière de la Région, s'élève 3 856 511 € HT, en baisse de -19.29% par rapport à 2019 (4 778 351 € HT).

Le tableau ci-après retrace les recettes commerciales (HT) par rapport au contrat :

	Réalisé en 2019 en €	Réalisé en 2020 en €	Prévu au contrat 2020 en €	Ecart 2020/ contrat	Ecart 2020/2019
Recettes commerciales passagers	3 855 601	3 017 525	3 654 671	-17.43%	-21.74%
Recettes commerciales marchandises	922 750	838 985	911 370	-7.94%	-9.08%
TOTAL	4 778 351	3 856 511	4 566 041	-15.5%	-19.29%

Le montant total des charges d'exploitation pour 2020 s'élève à 8 661 917 € HT (8 943 027 € HT en 2019), en baisse par rapport à l'année passée en raison notamment des exonérations de charges

En conclusion, les dépenses maîtrisées ont permis que les comptes de l'exercice 2020 fassent apparaître un résultat positif de 177 217 € (contre 903 286 € pour l'année 2019), pour un résultat de 294 643 € prévu au contrat.

Conformément aux engagements contractuels, le montant de la contribution financière de la Région pour 2020 après actualisation s'élève à 4 688 506 € (5 294 017 € pour 2019) soit une diminution de -11,43%. Cette baisse est imputable pour partie à celle des coûts de production et du carburant.

3.5 La desserte de Belle-Ile-en-Mer, Groix, Houat et Hoëdic

La délégation de service public relative à la desserte des îles du large du Morbihan, en biens et en personnes, a été confiée à la Compagnie Océane, à compter du 1^{er} janvier 2015, pour une durée de 6 ans, le contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2020. Néanmoins, suite à la régionalisation de la compétence de dessertes maritime des îles et en vue du renouvellement de la délégation de service public, la Région a prorogé, en 2020, ce contrat de deux ans afin d'en faire coïncider la fin avec celui du délégataire des îles de Molène, Ouessant et Sein, mais également pour disposer d'informations consolidées en vue du lancement du futur appel d'offre. Le contrat de délégation de service public arrive donc à échéance le 31 décembre 2022.

La Région met gratuitement à disposition du délégataire les installations portuaires, les gares maritimes et les navires d'exploitation : 5 rouliers assurant le transport de passagers, des véhicules et du fret. Le délégataire complète la flotte avec l'affrètement d'une vedette à passagers pour l'activité saisonnière.

Les activités de la Compagnie Océane ont été fortement perturbées par la crise sanitaire en 2020, nécessitant une adaptation permanente des services en fonction des impératifs sanitaires, des besoins économiques et de la nécessité de déplacement des populations insulaires. Dès le premier confinement, un groupe de travail réunissant la Région Bretagne, les élus insulaires et les services de l'Etat a été constitué afin d'échanger sur les services à mettre en place et sur les adaptations des jauges en passagers des navires. Le délégataire a également dû se réorganiser afin d'adapter ses moyens en fonction des besoins de services mais également pour limiter les pertes d'exploitation tout en protégeant ses salariés. Le recours au chômage partiel s'est avéré indispensable mais a été limité au strict nécessaire.

L'année 2020 se différencie donc des années précédentes du fait de la pandémie avec, pour la première fois depuis 2013, une baisse du nombre total de passagers avec 1 117 522 passagers transportés, soit -25.52% d'évolution par rapport à 2019 (1 500 349 passagers transportés). Toutes les lignes sont concernées par cette baisse (-28.09% pour Belle-Ile, -22.06% pour Groix et -21.72% pour Houat et Hoëdic). L'activité « commerciale » a été presque nulle de mi-mars à mi-juin, puis a connu une très forte reprise fin juin.

La répartition du trafic passagers entre les îles est la suivante :

	Belle-Ile			Groix			Houat-Hoëdic		
	2019	2020	% évolution	2019	2020	% évolution	2019	2020	% évolution
Insulaires	170 951	121 066	-29.18%	141 384	106 564	-24.63%	16 213	11 129	-31.36%
Touristes	679 783	491 647	-27.68%	337 786	267 549	-20.79%	124 111	99 367	-19.94%
Total	850 734	612 713	-27.98%	479 170	374 113	-21.92%	140 324	110 496	-21.26%

Les passages pour les employés et les billets courtoisie ne sont pas indiqués dans le tableau ci-dessus. Ils représentaient au total 20 200 passages en 2020 contre 30 121 passages en 2019, soit une baisse de -32.9%.

Le trafic de véhicules évolue logiquement dans les mêmes proportions avec une baisse globale de -21,9% par rapport à 2019. Cette baisse concerne les véhicules de tourisme (-22.1%) et les véhicules utilitaires (-20.9%). Quant au trafic marchandises, il subit une baisse de -8% du nombre de palettes transportées par la Compagnie Océane en 2020 avec 25 427 unités contre 27 753 en 2019 (-2 326 palettes). Des offres de transport privées, en concurrence directe des services publics, sont apparues en 2020 à l'issue du premier confinement, prenant des parts significatives de marché sur les transports de camions et de marchandises.

11 332 trajets ont été effectués en 2020 contre 13 794 en 2019, soit 2 462 trajets de moins pour cette même période. Toutes les lignes ont été impactées par la crise sanitaire.

Le chiffre d'affaires hors TVA pour l'année 2020, hors compensation financière de la Région, s'élève à 18 583 926 €. Il baisse de -19.70% par rapport à 2019 (- 4 558 124 €). Le résultat net d'ex-388 327 € en 2019.

La réorganisation de l'entreprise et la recherche d'économies d'exploitation dès les premiers jours du premier confinement, mais également les exonérations de charges mises en place par le Gouvernement, ont permis de diminuer le total des comptes de charges de la délégation, tandis que la très forte fréquentation de l'été a permis de compenser en partie l'absence de fréquentation du printemps et de l'automne. Néanmoins, **la Région a été dans l'obligation d'apporter une contribution financière liée à l'imprévision de la crise sanitaire à hauteur de 959 383 €.**

3.6 La desserte de l'île d'Arz

L'exploitation du service public de passagers et de marchandises pour la desserte de l'île d'Arz a été confiée à la société Bateaux Bus du Golfe pour une durée de 6 ans (du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2024).

La société Bateaux Bus du Golfe prend en charge toutes les dépenses liées à l'exécution du service notamment pour le transport de voyageurs. Elle fournit 3 navires ainsi qu'un navire supplémentaire qui est affrété durant la période estivale. Pour le transport des marchandises, la Région met à la disposition du délégataire la barge Béluré ainsi qu'un chariot élévateur.

Bateaux Bus du Golfe a, en 2020, transporté 245 675 passagers dont 27 094 insulaires (11.03%) et 218 581 touristes (88.97%), soit une baisse de -31.09 % de voyageurs par rapport à 2019 (356 516 passagers). On note une baisse conséquente des passagers insulaires (-14.11% avec -4 452 passagers) et des passagers non insulaires (-32.74% avec -106 389 passagers). Les groupes constitue la catégorie de passagers la plus impactée par la crise (-85.52%) sur cette année 2020, avec 3 816 passagers par rapport à 26 358 passagers en 2019.

Le nombre de rotations est nettement inférieur à 2019, avec 2 866 rotations (soit 5 732 passages) en 2020, contre 4 701 rotations l'année précédente.

Le chiffre d'affaires sur l'année 2020 des passagers s'élève à 949 177 € hors TVA contre 1 336 981 € hors TVA en 2019, soit une baisse de -29.01%.

Quant au chiffre d'affaires de l'activité marchandises de la barge Béluré, il est pour l'année 2020 de 232 936 € hors TVA, soit une légère baisse de -11.67% par rapport à 2019 (263 714 € hors TVA). Le maintien des chantiers et activités économiques sur l'île pendant les deux confinements ainsi que la forte affluence en été ont permis un maintien du trafic, même si ce dernier ne correspond logiquement pas à celui d'une année type.

2 028 passages ont été effectués en 2020 contre 2 450 passages en 2019.

La crise sanitaire est évidemment à l'origine de cette évolution très négative. La mise en place de plans de transports adaptés pour les passagers, comme pour la gestion du trafic de la barge Béluré, a été faite en concertation avec les élus insulaires et les services de l'Etat. Pendant les confinements, les liaisons entre l'île et le continent ont toujours été maintenues, une demande venant en particulier d'entreprises qui ont ainsi pu poursuivre leurs activités.

Une contribution financière exceptionnelle de 103 107 €, liée à l'imprévision de la crise sanitaire, a été versée au délégataire pour assurer l'équilibre des comptes d'exploitation sur l'année 2020. Cette contribution exceptionnelle s'est ajoutée à celle de 20 000 € hors TVA par application de l'avenant n°3 au contrat de délégation.

L'ensemble des rapports des délégataires pour l'année 2020 s'agissant des liaisons maritimes vers l'île de Bréhat, l'île de Batz, les îles de Molène, Ouessant et Sein, les îles de Belle-Ile-en-Mer, Groix, Houat et Hoëdic et l'île d'Arz sont joints au dossier dématérialisé (accès par la rubrique consulter en ligne).

4. La desserte aérienne

L'exploitation du service public de passagers et de marchandises pour la desserte aérienne entre Brest (Guipavas) et Ouessant a été confiée à la SAS Finist'Air pour une durée de 4 ans (du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2024), il s'agit donc de la première année d'exploitation.

Les objectifs de service public sont d'assurer une desserte aérienne toute l'année entre les deux villes, y compris pendant les jours fériés, à raison de deux allers-retours quotidiens du lundi au vendredi ainsi qu'un aller-retour le samedi matin.

La Région met gratuitement à la disposition du délégataire un appareil principal, utilisé de manière prioritaire à l'exploitation de la ligne aérienne, ainsi que les biens annexes nécessaires à l'exploitation (groupe électrogène, chariot, système de pesage de bagages, etc) ; le délégataire met, lui, à disposition du service public délégué un appareil de rechange afin de pouvoir assurer la desserte toute l'année. L'utilisation des terrains et bâtiments nécessaires à l'activité du délégataire fait, par ailleurs, l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire entre ce dernier et la société propriétaire. Le délégataire prend notamment en charge tous les frais relatifs à la fourniture d'énergie et de fluides.

Finsit'Air a, d'avril 2020 à mars 2021, transporté 2 367 passagers dont 1 034 insulaires (43.68%) et 1 333 non insulaires (56.68%), soit une chute de -42.27% par rapport au compte d'exploitation prévisionnel (4 100 passagers).

Quant aux marchandises, 44 108 kg ont été transportés (15 910 kg pour le fret et 28 198 kg pour La Poste), soit une baisse de -30% par rapport à l'estimation (63 000 kg).

339 rotations (soit 678 passages) ont, par ailleurs, été effectuées sur cette même période, soit une baisse de -37.68% par rapport aux nombre de rotations estimées (544 rotations).

Le chiffre d'affaires sur l'année 2020/2021 des passagers s'élève à 111 849 € HT, contre 161 391 € HT estimés dans le compte prévisionnel d'exploitation, soit une baisse de -30.70% ; celui pour les marchandises s'élève à 46 175 € HT, contre 54 936 € HT estimés, soit une baisse de -15.95%. Le résultat, hors compensation de la Région, est de - 737 225 €, contre -623 485 € estimés.

Le contrat prévoit, pour l'année 2020, une compensation financière d'équilibre de la Région de 465 117 € au délégataire. De plus, la pandémie de Covid-19 ayant perturbé de façon significative les activités du délégataire et généré des charges imprévisibles, une contribution d'imprévision de 60 299 € sera versée au délégataire.

Le rapport du délégataire pour l'année 2020 est joint au dossier dématérialisé (accès par la rubrique consulter en ligne).

5. Les transports terrestres

Le début de l'année 2020 a été marqué par la pandémie, les impacts qui y sont liés sont conséquents sur les transports collectifs bretons : interruptions des circulations, diminution de la fréquentation, etc. La crise sanitaire aura eu des conséquences sans précédent sur l'exercice présenté. Au cours de cette période, les échanges avec les transporteurs ont été constants afin de s'adapter aux évolutions du contexte sanitaire, et trouver le meilleur compromis entre sécurité des opérateurs (conducteurs notamment) et prise en charge des usagers.

La baisse de fréquentation est de l'ordre de 30% à l'échelle de nos contrats (3 622 351 voyages sur cette exercice contre 5 155 326 sur l'exercice précédent), cela impacte nécessairement les recettes perçues par les délégataires et donc l'équilibre des contrats. L'interruption des circulations a engendré des baisses de charges pour les transporteurs, cette économie est estimée à 2 millions d'euros. Des avenants aux contrats de DSP ont pu ou seront conclus avec les transporteurs afin de maintenir les équilibres financiers, de manière aussi à préserver les intérêts de la collectivité. Le mot d'ordre a été ni enrichissement, ni appauvrissement du fait de la crise sanitaire.

5.1 Réseau de transport interurbain de voyageurs des Côtes d'Armor

Le réseau de transport interurbain des Côtes d'Armor est exploité depuis le 1er août 2016 par la Compagnie Armoricaïne de Transports (CAT22), filiale de Transdev, via un contrat de délégation de service public passé par le département des Côtes d'Armor et transféré à la Région au 1er janvier 2017. La durée de ce contrat est de 8 ans et 1 mois, soit jusqu'au 31 août 2024.

Le réseau BreizhGo en Côtes d'Armor est constitué de 26 lignes qui circulent pour certaines en lignes régulières et pour d'autres uniquement sur réservation.

De par sa forte vocation de transport scolaire, qui représente 90,1 % des voyages réalisés sur le réseau, les exercices de cette délégation sont organisés sur les années scolaires soit de septembre à août.

Pour l'année scolaire 2019/2020, la fréquentation totale s'est établie à **1 932 637 voyages** dont **1 741 885 voyages scolaires** effectués entre les mois de septembre 2019 et juin 2020, représentant quelques **6 020 abonnés scolaires**. Ces abonnements scolaires ont généré des recettes de l'ordre de 660 700 € reversées au délégataire.

S'agissant de la **fréquentation commerciale**, elle s'est élevée à **190 752 voyages en baisse de 29 %** par rapport à l'exercice précédent. Concernant les recettes perçues au titre de la vente des billets et des abonnements, elles s'élèvent à 307 700 € inférieures de 26,46 % à celles perçues au titre du deuxième exercice (418 400 €).

Cette tendance peut être expliquée par :

- La prise de compétence transport par les agglomérations de Guingamp Paimpol Agglomération et Lamballe Terre & Mer, au 1er janvier 2020 sur leur nouveau périmètre, et le transfert respectif des lignes 24 « Paimpol – Pointe de l'Arcouest » et 32 « Lamballe – Pléneuf-Val-André » ;
- Le contexte sanitaire et la mise en place d'un plan de transport adapté entre le 17 mars et le 11 mai 2020 ;

La contribution financière forfaitaire annuelle de la Région pour cet exercice s'est élevée à **7 798,3 K€ HT** conformément aux dispositions du contrat.

5.2 Réseau de transport interurbain de voyageurs du Finistère

Depuis le 1^{er} septembre 2011, le réseau BreizhGo en Finistère est exploité sous la forme de **5 Délégations des Services Publics (DSP)** regroupant les lignes régulières et les lignes scolaires à destination des collèges et des lycées, ouvertes à tous les usagers.

Ces contrats avaient une durée initiale de 7 ans. Celle-ci a été augmentée de 22 mois par avenant, portant ainsi leur échéance au 5 juillet 2020.

Les délégataires encaissent les recettes directes auprès des usagers et perçoivent une contribution forfaitaire de la part de la Région ainsi que des compensations tarifaires pour les tarifs réduits (tarif jeunes, ...).

Le réseau compte au total 46 lignes régulières et environ 450 lignes scolaires, dessertes des collèges et des lycées, et qui ne circulent qu'en période scolaire.

Le présent rapport expose les résultats de la période allant du **1^{er} septembre 2019 au 5 juillet 2020**, soit une période de **10 mois**, dernière période d'exploitation.

Globalement, la fréquentation commerciale (hors voyages scolaires) est évaluée à **1 478 251 voyages**, soit une fréquentation en baisse importante par rapport à l'année précédente (-29%), ce qui s'explique d'une part par la durée de la période de référence (10 mois seulement en 2019/2020) et, d'autre part, par les effets de la crise sanitaire.

Globalement, ces voyages ont généré une recette de **1 512 452 € HT**, encaissée par les délégataires.

Pour ce qui est des scolaires, on dénombre **21 451** abonnés quotidiens (soit 7 507 850 voyages, +0,73%). Par ailleurs, **1 243** abonnés hebdomadaires, les internes, utilisent les cars du réseau BrezhGo.

Ces abonnements ont généré une recette de **3 719 275 €**, encaissée directement par les délégataires.

Les charges d'exploitation se sont élevées à **28 468 584 € HT**.

La totalité des recettes directes perçues par les délégataires (commerciales et scolaires) représente une somme de **5 231 728 €** soit une couverture des charges à hauteur de 18,38%.

La contribution financière forfaitaire versée pour cet exercice s'élève à **22 659 113 €**. Cette contribution n'est pas assujettie à la TVA mais en contrepartie les délégataires payent la taxe sur les salaires. Celle-ci leur est remboursée par la Région, soit, pour 2019/2020, un montant de **569 799 €**.

Le montant des **compensations tarifaires** est de **584 116 € HT** (642 527 € TTC).

Les services réalisés en Transport à la Demande sont payés sur facture et uniquement pour les services déclenchés. Le montant versé pour cet exercice s'élève **67 531 € HT** (74 283 € TTC).

Au total la participation de la collectivité s'élève pour cet exercice à **23 880 558 €**.

Vous trouverez ci-dessous un tableau détaillant ces données pour chaque lot du réseau :

	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Ensemble
Total charges d'exploitation	3 843 680 €	9 685 130 €	6 512 385 €	3 153 753 €	5 271 636 €	28 466 584 €
recettes scolaires	549 081 €	1 377 439 €	704 322 €	421 389 €	667 045 €	3 719 275 €
recettes commerciales	191 029 €	523 928 €	339 665 €	190 664 €	267 166 €	1 512 452 €
total recettes directes	740 110 €	1 901 367 €	1 043 987 €	612 053 €	934 211 €	5 231 728 €
						0,183784885
Contribution forfaitaire	3 032 157 €	7 654 077 €	5 284 357 €	2 462 861 €	4 225 660 €	22 659 113 €
Remboursement taxe sur les salaires	70 129 €	170 211 €	129 843 €	56 018 €	143 598 €	569 799 €
Compensations tarifaires	90 496 €	200 549 €	136 174 €	61 914 €	94 983 €	584 116 €
TAD	9 027 €	6 521 €	14 703 €		37 280 €	67 531 €
Total recettes collectivité	3 201 810 €	8 031 358 €	5 565 077 €	2 580 793 €	4 501 520 €	23 880 558 €
Total Recettes	3 941 920 €	9 932 725 €	6 609 064 €	3 192 846 €	5 435 731 €	29 112 286 €

5.3 Réseau de transport interurbain de voyageurs de l'Ille-et-Vilaine

Depuis juillet 2020, le réseau BreizhGo en Ille-et-Vilaine est exploité en 3 lots :

- Le lot 1, au sud du département, a été confié à la Régie des Transports illevia,
- Le lot 2, au nord-ouest, a été confié à Keolis Armor,
- Le lot 3, au nord-est, a été confié à Transdev CAT 35.

Le lot 1 est exploité en contrat de service public (CSP) pour 8 ans. Les lots 2 et 3 sont en délégations de service public (DSP) pour 8 ans également.

Sur la période précédente, du 1^{er} septembre 2011 au 5 juillet 2020, le réseau BreizhGo en Ille-et-Vilaine était exploité sous la forme de 3 délégations de service publics confiées à Keolis Ille-et-Vilaine (KIV) et d'un contrat de service public confié à la Régie illevia. **L'année 2020 constitue donc une année de transition entre les anciens et les nouveaux contrats.**

Les délégataires encaissent les recettes directes auprès des usagers commerciaux et perçoivent une contribution forfaitaire de la part de la Région, ainsi que des compensations tarifaires pour les tarifs multimodaux et la rémunération des scolaires transportés sur les lignes régulières.

Le réseau comporte au total 28 lignes régulières qui assurent la desserte du territoire d'Ille-et-Vilaine pour les usagers commerciaux mais aussi pour une partie des scolaires.

Pour exploiter ces lignes, le réseau BreizhGo en Ille-et-Vilaine dispose de 198 véhicules et ce sont 810 services qui circulent chaque jour en moyenne.

Globalement, **la fréquentation commerciale** (hors voyages scolaires) est évaluée à **1 222 851 validations**, soit une fréquentation en forte baisse par rapport à l'année précédente (-38%). Cette baisse est liée à l'impact de la crise sanitaire sur les réseaux de transports publics. **Les voyages commerciaux représentent 64% des voyages totaux, fait assez notable.**

Le **niveau de fréquentation scolaire de l'année 2020** est également en forte baisse : **693 884 validations** contre **1 068 111 validations** en 2019 (-35%).

Concernant l'offre de transport pour les **personnes à mobilité réduite**, le bilan 2020 est de **152 réservations** pour l'année (contre 282 pour l'année 2019). Ces usagers peuvent être transportés sur les cars de ligne lorsque les arrêts sont accessibles ou par un petit véhicule adapté avec réservation.

Les charges d'exploitation sont en légère baisse (-3%) avec un montant **de 21 023 004€ en 2020** contre **21 696 249€ en 2019**.

Les recettes commerciales, quant à elles, enregistrent une forte baisse (-31 %) avec un montant de 3 374 608€ en 2020 contre 4 877 805€ en 2019.

Concernant les recettes directes, la **recette au voyage 2020** est supérieure à celle de l'année 2019 : 2,76 € contre 2,45€.

La contribution financière forfaitaire annuelle de la Région pour 2020 s'est élevée à 14 206 579€ HT (10 132 534 € HT en 2019) dont 6 592 466 € sur le semestre 1 et 7 614 113 € sur le semestre 2.

Vous trouverez ci-dessous un tableau détaillant ces données pour chaque lot du réseau :

	S1 2020				S2 2020			TOTAL
	lot 1 KIV	lot 2 illevia	lot 3 KIV	lot 4 KIV	lot 1 illevia	lot 2 Keolis	lot 3 Transdev	
Nb de voyages commerciaux /an	155 731	137 057	141 687	96 779	179 227	301 927	210 443	1 222 851
Nb de voyages scolaires/an	38 345	58 484	106 887	97 629	91 825	131 346	169 368	693 884
% voyages commerciaux	80%	70%	57%	50%	66%	79%	49%	64%
Fréquentation totale	194 076	195 541	248 574	194 408	271 052	433 273	379 811	1 916 735
Total charges d'exploitation	4 514 922 €	2 316 408 €	2 672 816 €	2 006 919 €	3 092 178 €	3 915 271 €	2 504 491 €	21 023 005 €
Total recettes directes (commerciales)	563 720 €	416 850 €	492 253 €	275 444 €	348 393 €	766 564 €	511 385 €	3 374 608 €
Contribution forfaitaire	3 344 057 €	1 392 600 €	1 071 170 €	784 638 €	2 057 863 €	2 969 304 €	2 586 946 €	14 206 579 €
Rémunération scolaire	607 144 €	618 138 €	1 109 393 €	946 837 €	134 464 €	229 560 €	288 360 €	3 933 897 €
Total recettes collectivité	3 951 202 €	2 010 738 €	2 180 564 €	1 731 476 €	2 192 328 €	3 198 864 €	2 875 306 €	18 140 476 €
Total Recettes	4 514 922 €	2 427 588 €	2 672 816 €	2 006 919 €	2 675 185 €	4 194 988 €	3 675 051 €	22 167 469 €

5.4 Réseau de transport interurbain de voyageurs du Morbihan

Le réseau BreizhGo (Ex-TIM) est exploité sous la forme de 15 délégations de service public exploitées par 8 transporteurs, regroupant 16 lignes régulières et des lignes de doublages scolaires à destination de collèges et lycées mais ouvertes à tous les usagers.

Ces conventions ont pris effet à la rentrée 2015 pour une durée de 10 ans soit une échéance à la veille de la rentrée scolaire de 2025 à l'exception de la ligne TIM n°5 Baud- Auray – Vannes qui a pris effet à la rentrée 2016.

Les délégataires perçoivent une rémunération sous la forme :

- D'une rémunération par élève transporté garantissant l'équilibre économique initial des lignes scolaires, basée sur un prix par voyage fonction de la distance parcourue ;
- De l'intégralité des recettes commerciales ;
- D'une contribution forfaitaire d'exploitation garantissant l'équilibre économique initial de la ligne régulière (hors scolaires).

Les délégataires supportent les aléas de l'exploitation et assument à ce titre, le risque financier correspondant à l'adaptation nécessaire des moyens aux variations d'effectifs scolaires ainsi qu'à la marge d'incertitude sur la recette commerciale pendant la durée de la convention.

Le présent rapport expose les résultats de la période allant du 1er septembre 2019 au 31 août 2020 soit la 5ème année d'exploitation pour l'ensemble des conventions et la 4ème année pour la ligne TIM n°5.

Globalement, la fréquentation s'est élevée à **4 076 252 voyages** en baisse de 1,4%. Les scolaires représentent 89% de la fréquentation totale du réseau. La baisse est essentiellement liée à la crise sanitaire avec la période de confinement.

La fréquentation commerciale s'élève à **522 260 voyages** en baisse de 11,5%. Les conventions des lignes 1/18 – Auray – Quiberon/Etel – Auray, 3 Pontivy-Vannes, 5 Baud – Auray – Vannes et 17 Pontivy – Lorient représentent à elles seules près des 2/3 des voyages commerciaux.

Le tarif du billet plein tarif est de 2€, et celui du carnet de 10 billets est fixé à 15€. Des abonnements mensuels et annuels sont également proposés avec réduction pour les usagers de moins de 26 ans. Près de trois voyages sur quatre sont réalisés avec des titres unitaires (billet unitaire ou carnet 10).

Les recettes commerciales sont évaluées à **669 944 €HT**, recettes perçues directement par les délégataires.

Concernant les scolaires, le réseau a transporté **11 588** abonnés quotidiens (demi-pensionnaires) et **1 453** abonnés hebdomadaires (internes). Ces chiffres sont en augmentation de 0,7% pour les abonnés quotidiens et en baisse de 52

élèves par rapport à 2018-2019 pour les internes. Les recettes issues des participations familiales se sont élevées à **1 335 259 € HT. Elles sont perçues par les délégataires.**

Les charges d'exploitation (hors marge) se sont élevées à **13 732 611 € HT**. La totalité des recettes perçues par les délégataires représente **2 603 505 € HT** soit un taux de couverture des charges à hauteur de 19%.

Le montant versé pour cet exercice, pour les abonnés scolaires par la région aux délégataires s'est élevé à 8 242 520 € HT et celui de la contribution forfaitaire versée à 3 228 283 € HT soit une contribution régionale à hauteur de **11 470 803 € HT**.

Le résultat global d'exploitation s'élève à **341 697 € HT** variable d'une convention à l'autre (+ 153 655 € HT pour la ligne 3 à - 92 985 € HT pour la ligne 5)

Vous trouverez ci-dessous deux tableaux détaillant ces données par convention du réseau :

Fréquentation 2018/2019 du réseau par convention :

	conventions	Voyages scolaires	Voyages commerciaux	% voyages commerciaux	Fréquentation totale
5	BAUD - AURAY - VANNES	924 728	57 922	6%	982 650
1	AURAY - QUIBERON ETEL - AURAY	729 758	110 328	13%	840 086
16	ETEL - LORIENT	682 498	35 049	5%	717 547
3	PONTIVY - VANNES	387 282	78 093	17%	465 375
17	LORIENT - PONTIVY	280 236	60 616	18%	340 852
10	ROCHEFORT EN TERRE - REDON	228 632	6 604	3%	235 236
8	MUZILLAC - VANNES (3)	154 758	56 227	27%	210 985
11	SAINT-JEAN BREVELAY - VANNES(3)	145 712	30 881	17%	176 593
10	LA ROCHE-BERNARD - REDON	141 006	6 520	4%	147 526
14	GUEMENE/SCORFF - PONTIVY	127 200	11 406	8%	138 606
9	QUESTEMBERT - VANNES (3)	101 012	18 726	16%	119 738
12	LA GACILLY - REDON	77 040	1 714	2%	78 754
15	CARHAIX - LORIENT	47 564	30 488	39%	78 052
4	PLOERMEL- VANNES	48 826	17 686	27%	66 512
6	LE BONO - AURAY	NC	NC	NC	NC
	TOTAL	4 076 252	522 260	11%	4 598 512

Compte d'exploitation 2019/2020 du réseau par convention :

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
 Reçu en préfecture le 21/12/2021
 Affiché le
 ID : 035-233500016-20211216-21DGAMTMSFTRA-DE

Par convention	€HT	CHARGES										RECETTES						RESULTAT D'EXPLOITATION	
		VEHICULES	KILOMETRES		PERSONNEL		AUTRES COUTS		TOTAL DES CHARGES en €HT		Région			Total autres recettes en K€			TOTAL DES PRODUITS en K€	K€ht	%
convention	Transporteur	Amortissement	Kms	Coût Kms	Heures réalisées	Coût Personnel	AUTRES COUTS		TOTAL DES CHARGES en €HT	Abonnés Scolaires	compensation forfaitaire d'exploitation	TOTAL Région en K€	Participation familiales scolaires	Recettes commerciales directes	divers	Total autres recettes en K€	TOTAL DES PRODUITS en K€	K€ht	%
1	AURAY - QUIBERON ETEL - AURAY	CTM	321 886	1 093 339	744 564	43 885	828 981	519 012	2 414 443	1 352 676	584 928	1 937 604	244 768	158 735	403 503	2 341 107	-73 336	-3,1%	
3	PONTIVY - VANNES	CTM	159 855	673 622	458 737	23 751	448 657	313 105	1 380 364	959 946	358 748	1 318 694	109 992	84 927	215 315	1 534 009	153 655	10,0%	
4	PLOERMEL - VANNES	CTM	31 853	154 122	104 957	5 550	104 831	75 072	316 713	182 162	68 176	250 338	19 147	27 488	46 635	296 973	-19 740	-6,6%	
5	BAUD - AURAY - VANNES	KEOLIS MORBIHAN	243 158	818 852	651 594	34 572	797 079	546 711	2 238 542	1 052 645	469 312	1 511 957	312 755	72 158	633 600	2 145 557	-92 985	-4,3%	
6	LE BONO - AURAY	AURAY VOYAGES	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
8	MUZILLAC - VANNES	AVB	135 747	388 661	113 435	11 647	256 234	160 503	665 919	398 686	234 632	633 338	42 661	39 613	164 142	797 480	131 561	16,5%	
9	QUESTEMBERT - VANNES	MAURY	90 437	327 352	209 178	11 472	276 819	158 090	734 524	422 999	167 492	590 491	15 611	13 122	200 573	791 064	56 540	7,1%	
10A	ROCHEFORT EN TERRE - REDON	MAURY	104 225	202 376	129 318	8 291	200 062	124 966	558 571	458 286	15 580	473 866	79 987	6 325	86 312	560 178	1 607	0,3%	
10B	LA ROCHE-BERNARD - REDON	MAURY	60 059	152 021	97 141	5 926	142 994	84 266	384 460	340 999	19 860	360 859	49 792	8 197	57 989	418 848	34 388	8,2%	
11	SAINT-JEAN BREVELAY - VANNES	BSA	111 802	316 492	193 060	11 267	271 985	161 209	738 056	412 238	170 920	583 158	17 755	20 426	182 769	765 927	27 871	3,6%	
12	LA GACILLY - REDON	LINEVIA	41 075	68 656	49 570	3 231	57 576	60 380	208 601	183 329	7 612	190 941	28 028	1 590	29 618	220 559	11 958	5,4%	
14	GUEMENE - PONTIVY	TAILLARD	51 120	149 742	98 081	5 705	137 148	48 532	334 881	247 324	57 407	304 731	44 477	13 685	58 502	363 233	28 352	7,8%	
15	GOURIN - LORIENT	CTM	75 144	394 612	260 889	10 386	196 190	137 702	669 925	168 216	503 428	671 644	20 439	46 944	67 383	739 027	69 102	9,4%	
16	ETEL - LORIENT	CTM	260 385	687 561	468 229	31 692	598 667	409 091	1 736 378	1 227 982	205 480	1 433 462	211 825	36 148	268 828	1 702 290	-34 088	-2,0%	
17	PONTIVY - LORIENT	BSA	218 650	557 506	340 079	18 165	438 503	354 012	1 351 244	835 032	374 688	1 209 720	108 681	79 655	188 336	1 398 056	46 812	3,3%	
TOTAL 2018-2019			1 905 396	5 904 914	3 918 832	225 540	4 755 726	3 152 657	13 732 611	8 242 520	3 228 263	11 470 803	1 305 918	605 013	2 603 505	14 074 308	341 697		
<i>part du poster total</i>			14%		29%		35%	23%	100%	59%	23%	82%	9%	4%	18%	100%			

5.5 Ligne routière de transport de voyageurs BreizhGo Rennes

La ligne routière régionale de transport de voyageurs Rennes-Pontivy a pour objectif principal est de permettre une liaison rapide avec Rennes et Paris grâce à un nombre d'arrêts limité, des véhicules performants et des correspondances TGV pertinentes en gare de Rennes. Les principales communes desservies sont Pontivy, Josselin, Ploërmel et Guer.

Cette ligne routière régionale est exploitée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public par le transporteur Keolis Armor. Le contrat de délégation a été renouvelé au 1er janvier 2015 pour une durée de 6 ans.

Le **niveau de fréquentation de l'année 2020** est de 90 321 voyages en baisse de 21% par rapport à 2019 avec 114 240 voyages. Ce résultat est inférieur à l'**objectif conventionnel** fixé à 144 166 voyages, soit 37% de moins.

Les voyages commerciaux baissent significativement (-23%) alors que les voyages scolaires augmentent (+78%).

Cette augmentation s'explique par la prise en charge au titre des scolaires des élèves breïtiens internes scolarisés dans le Morbihan (Pontivy notamment) qui précédemment devaient s'acquitter d'un titre commercial. La baisse des voyages commerciaux s'explique par la crise sanitaire avec les périodes de confinement où les déplacements ont été largement réduits.

Les recettes commerciales se sont élevées à 458 159 €HT en baisse de 39% par rapport à 2019.

On constate une stabilisation de la recette moyenne au voyage à 6,75€ en 2020.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 271 306 € HT.

La contribution financière annuelle de la Région pour 2020 s'est élevée à **779 545 € HT** conformément aux engagements contractuels. Le résultat d'exploitation est donc déficitaire de 107 511 € HT.

5.6 Ligne routière de transport de voyageurs BreizhGo Rennes / Dol - Le Mont Saint-Michel

La ligne routière Rennes / Dol de Bretagne – Le Mont Saint-Michel était exploitée depuis le 1er janvier 2015 par Keolis Armor via un contrat de délégation de service public, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

L'intérêt majeur de cette liaison était de permettre aux touristes de visiter le Mont Saint-Michel dans la journée au départ de Paris. Les touristes étrangers représentaient ainsi plus de 80% de la fréquentation de la ligne.

Depuis 2016, les objectifs de fréquentation et de recettes n'étaient pas atteints en raison d'évènements divers (attentats, grèves ...) impactant particulièrement la clientèle internationale. En conséquence, l'exploitant était déficitaire chaque année ; 135 000 euros en 2019.

En raison de la crise sanitaire, la ligne a été interrompue à partir du mois de mars 2020. Les différentes projections ne permettant pas d'espérer un retour de la clientèle internationale à court ou moyen terme, il a été entendu avec le transporteur de résilier de façon anticipée le contrat courant jusqu'à la fin de l'année 2020. Les conditions de cette résiliation comprennent un gel de l'ensemble des dispositions contractuelles pour l'année 2020, à savoir notamment le non versement de la contribution financière à la Région pour cet exercice. En contrepartie, Keolis Armor ne peut exiger aucune indemnité particulière liée à la résiliation dudit contrat.

5.7 Ligne routière de transport de voyageurs BreizhGo Saint-Brieuc - Pontivy - Vannes / Lorient

Depuis le 1^{er} septembre 2017, cette ligne routière régionale est gérée via un contrat de délégation de service public d'une durée de 7 ans (jusqu'au 31 août 2025). Le délégataire est la Compagnie Armoricaïne des Transports (CAT), filiale du groupe Transdev.

Cette ligne revêt des enjeux forts : horaires adaptés aux déplacements quotidiens pour le travail, les études et complémentarité avec les lignes routières Pontivy – Vannes et Pontivy - Lorient.

L'année 2020 constitue la troisième année pleine d'exploitation de cette ligne. Le niveau de fréquentation de l'année 2020 est en baisse de 25% avec 117 916 voyages et reste en deçà de l'objectif convenu de 28% de moins. La baisse des voyages commerciaux s'explique par la crise sanitaire avec les périodes de confinement où les déplacements ont été largement réduits.

Au niveau des **recettes, celles-ci atteignent** 565 963 € en 2020 dont 252 390 € recettes commerciales hors scolaires et hors compensation des titres TUB (réseau urbain de Saint-Brieuc Agglomération). Elles sont inférieures de **23 % à l'objectif fixé de recettes commerciales** (328 138 €).

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 651 887 € HT.

La contribution financière de la Région de l'année 2020 s'est élevée à **1 277 799 € HT**, conformément aux engagements contractuels. Le résultat d'exploitation est donc positif à hauteur de 191 875 € HT.

5.8 Transport « Petit Train de Bréhat »

Sur l'île de Bréhat, le réseau de transport public routier régulier de personnes BreizhGo est exploité par la SARL Le Petit train de Bréhat depuis le 1^{er} juillet 2019 via un contrat de délégation de service public. La durée du contrat est de 8 ans. Il arrivera donc à son terme le 1^{er} juillet 2027.

La mission de service public confiée au délégataire porte sur le transport de personnes entre le port passager de la commune, Le Port-Clos, et les sites, lieux d'activités et de résidence des habitants et des résidents de l'île. Les services sont organisés en correspondance avec ceux de la liaison maritime.

Plusieurs services sont adaptés aux usagers scolaires. Chaque semaine 26 scolaires ont ainsi emprunté les services régionaux.

A l'issue de cette première année de contrat (juillet 2019 à juillet 2020), les **recettes commerciales** relatives au transport de voyageurs et de bagages sont estimées à **68 418 €**.

La contribution financière forfaitaire annuelle de la Région pour cet exercice s'est élevée à **29 942 € HT**, conformément aux dispositions du contrat.

L'ensemble des rapports des délégataires pour l'année 2020 s'agissant des lignes Rennes – Pontivy, Saint-Brieuc – Pontivy – Vannes / Lorient et du réseau BreizhGo en Ille-et-Vilaine (ex-illeno) et pour l'année scolaire 2019/2020 s'agissant des réseaux BreizhGo des Côtes d'Armor (ex-Tibus), Finistère (ex-Penn-ar-Bed) et Morbihan (ex-TIM) sont joints au dossier dématérialisé (accès par la rubrique consulter en ligne).

6. Le château de Kerampuilh

Par délibération en date du 8 juillet 2019, la commission permanente a confié la gestion et l'animation du centre d'hébergement du château de Kerampuilh à l'association AILES, par un contrat de délégation de service public.

En 2020, le virus COVID-19 a conduit à décréter l'état d'urgence sanitaire. Ainsi, des mesures de confinement strictes de la population, sauf exceptions limitativement fixées par décret, ont été prises à compter du 16 mars 2020. Cette période de confinement s'est achevée le 11 mai 2020 avec une reprise des activités très prudente et progressive jusqu'en juin 2020.

Dès le 23 mars 2020, la Commission permanente a adopté, à l'unanimité, des mesures de soutien et de solidarité à l'économie et la vie associative bretonne et affirmé, sur le champ de la commande publique et pour tous les contrats, qu'elle appliquerait l'ensemble des dispositions contractuelles en vigueur ainsi que :

- les clauses exonératoires de responsabilité liées à la force majeure lorsque les conditions seraient réunies ;
- la théorie de l'imprévision lorsque la situation l'exigerait et, sous réserve, que l'exposition financière de nos cocontractants le permette.

Durant cette période comprise entre le 1^{er} mars et le 30 juin 2020, le maintien d'un service public de qualité a été assuré par l'association AILES malgré les difficultés techniques et financières à surmonter.

Inévitablement, les mesures prises ont généré une perturbation significative de l'activité (- 7 168 nuitées par rapport à 2019), des pertes de recettes d'exploitation significatives (- 50 % de recettes), des charges imprévisibles et, par conséquent, un déficit d'exploitation. Charrues, des manifestations sportives, ...), des charges imprévisibles et, par conséquent, un déficit d'exploitation. La période durant laquelle le contrat n'a pas pu être exécuté de manière normale a été arrêtée entre les parties, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Dans ces conditions, il a été nécessaire de modifier, par un avenant n°2, le montant et les modalités de versement de la contribution financière forfaitaire de la Région à l'Association Ailes (+ 35 749 € pour une contribution régionale définitive fixée à 388 992 € en 2020) et d'annuler la redevance d'occupation du domaine public due au titre de l'année 2020 (7 000 € - idem en 2021), conformément aux dispositions de l'article 6-6° de l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Les autres dispositions du contrat de délégation sont demeurées inchangées.

Le rapport du délégataire pour l'année 2020 concernant la gestion et l'animation du château de Kerampuilh est joint au dossier dématérialisé (accès par la rubrique consulter en ligne).

Annexes à la délibération
n° 21_DGA MTM_SEFTRA_01

« Communication relative aux rapports des délégués de service public pour l'exercice 2020 »
de la Session du conseil régional des 16 et 17 décembre 2021

Les annexes à la délibération n°21_DGA MTM_SEFTRA_01 concernant la « **Communication relative aux rapports des délégués de service public pour l'exercice 2020** »

sont accessibles via ces liens de transfert :

- 1- Ports : <https://transfert.region-bretagne.fr/jconr>
- 2- Aéroports : <https://transfert.region-bretagne.fr/443wt0>
- 3- Liaisons maritimes : <https://transfert.region-bretagne.fr/903yw>
- 4- Transports terrestres : <https://transfert.region-bretagne.fr/g0pm2een>